



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE



Services de l'État en Ille-et-Vilaine
Rapport d'activité 2010

INTRODUCTION.....	4
I- ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS.....	6
1.1 La lutte contre la délinquance, action prioritaire de l'État dans le département.....	6
1.2 Assurer la sécurité routière, une mobilisation de tous les services.....	8
1.3 La prévention des risques et la gestion des grands évènements : le rôle central de la sécurité civile.....	8
1.4 La lutte contre toutes les fraudes : une préoccupation croissante.....	8
II- L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION EN ILLE-ET-VILAINE.....	10
2.1 La forte croissance des chiffres de l'immigration.....	10
2.2 Les orientations de la politique de l'État en Ile-et-Vilaine.....	12
2.3 Les difficultés rencontrées.....	12
III- ASSURER LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES.....	14
3.1 Le renforcement des dispositifs d'hébergement d'urgence.....	14
3.2 La problématique du sur-endettement.....	15
3.3 Le soutien de l'État à l'égard des populations en difficulté	16
3.4 Vie scolaire, accessibilité et emploi des personnes en situation de handicap.....	16
IV- LA REPRISE ÉCONOMIQUE ACCOMPAGNÉE PAR L'ACTION DE L'ÉTAT.....	19
4.1 La poursuite de la forte mobilisation de l'État en faveur de l'activité en Ile-et-Vilaine.....	19
4.2 Le maintien d'une priorité forte à l'investissement public.....	21
4.3 Le soutien à l'emploi.....	21
4.4 L'effort soutenu de l'État en faveur de l'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation.....	24
4.5 La revitalisation économique des territoires fragilisés.....	26
4.6 Le soutien à l'activité agricole, secteur essentiel du département.....	27

V- GARANTIR L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE.....29

- 5.1 Le service public de l'Éducation nationale : lutter contre l'échec scolaire et promouvoir l'égalité des chances.....29
- 5.2. Promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire.....30
- 5.3 Adapter le service public de la santé aux besoins nouveaux.....30
- 5.4 Accroître l'offre de logements de qualité dans le cadre du plan de relance.....31

VI- PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE33

- 6.1 Des projets structurants.....33
- 6.2 Un aménagement encadré.....34
- 6.3 Une politique environnementale partagée.....37
- 6.4 Le développement des énergies renouvelables.....38

VII- L'ÉTAT TERRITORIAL : UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE RÉORGANISÉE POUR FAIRE FACE À DES DÉFIS NOUVEAUX.....41

- 7.1 La nouvelle organisation de l'État.....41
- 7.2 Les restructurations de la défense en Ile-et-Vilaine.....42
- 7.3 La création du nouvel arrondissement Fougères-Vitré.....43
- 7.4 La modernisation du service public.....44

VIII- DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MOUVEMENT.....46

- 8.1 La rationalisation de l'intercommunalité46
- 8.2 Le contrôle de légalité des actes des collectivités locales.....49

Chaque année, en application de l'article L 3121-26 du Code général des collectivités territoriales, l'Etat établit pour le Conseil général un rapport sur l'activité des services de l'État dans le département au cours de l'année écoulée. Traditionnellement, je vous présente ce rapport au cours de l'une de vos sessions de fin d'année afin que nous puissions échanger sur les orientations de la politique de l'Etat.

Avant de vous laisser prendre connaissance de ce rapport, je voudrais mettre en exergue trois points:

1. La réforme des institutions

L'année 2010 aura été marquée par la mise en place effective, après deux années d'intense préparation, du nouveau cadre de l'État territorial. Cette réforme, ambitieuse, a conduit à resserrer l'organisation des services de l'Etat autour du Préfet, tant pour ce qui relève de l'échelon régional, que pour ce qui concerne le niveau départemental. Des directions départementales interministérielles – véritable innovation administrative - ont ainsi vu le jour, ce qui s'est traduit par des affectations nouvelles pour la grande majorité des fonctionnaires d'Ille-et-Vilaine. La première préoccupation a été d'assurer la continuité du service, et cela s'est fait de manière satisfaisante. Tout le mérite en revient aux agents, qui ont surmonté les difficultés liées à ces changements et ainsi témoigné de leur attachement au service des usagers. Ce mouvement de réorganisation a également permis une optimisation des implantations immobilières de l'Etat, conduisant ainsi à une meilleure gestion des charges locatives.

Pour ce qui relève des collectivités territoriales, l'intercommunalité a été au coeur de nos débats pendant toute l'année 2010. Tous les élus ont participé à cette réflexion et les discussions, très riches, qui en ont résulté, ont permis d'analyser les modalités d'organisation permettant aux collectivités de notre département de disposer des meilleurs moyens d'agir et de se développer au plus près des priorités de nos concitoyens. Le schéma départemental de coopération intercommunale devrait être arrêté avant la fin de cette année. Je voudrais ici souligner l'excellent climat qui a présidé aux travaux de son élaboration. J'utilise à dessein le terme de « co-construction » dans la mesure où les échanges avec l'association départementale des maires et avec les élus siégeant à la CDCI ont été marqués par le respect, la confiance mutuelle et au final, se traduisent par des orientations qui marqueront une évolution de l'organisation territoriale.

2. La poursuite d'une action publique résolue

Si les services de l'Etat se sont restructurés, ils sont toujours bien présents en Ille-et-Vilaine. Trois chiffres en attestent :

- Le nombre des fonctionnaires qui y travaillent est de 25 400, plus de 26 500 si l'on inclut les agents affectés au sein des directions régionales ou interrégionales.
- Le poids financier de l'Etat en Ille-et-Vilaine a été en 2010 de 5,521 milliards d'euros. Cette somme se compose pour partie des rémunérations des fonctionnaires (salaires et charges sociales), l'autre partie étant constituée des crédits d'intervention avec notamment les dotations aux collectivités locales. Cette contribution de l'Etat à l'économie départementale n'a pas décliné par rapport à 2009.

- En matière de politiques publiques, l'emploi est resté au cœur de l'action de l'État qui a mis en place les moyens pour relancer l'économie et accompagner les demandeurs d'emploi : plan de relance, investissements d'avenir, contrats aidés, actions de formation et de reclassement. Il faut aussi citer l'action exemplaire mise en place en Ille-et-Vilaine avec les collectivités territoriales du fonds mutualisé de revitalisation.

L'État s'est également investi dans les domaines de la sécurité, de la santé, du logement, de l'éducation, dans la politique de la ville et dans la solidarité à l'égard de nos concitoyens en difficulté.

3. Le difficile dossier de l'immigration

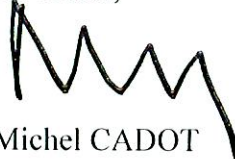
2010 aura été une année difficile dans le domaine de l'immigration. La Bretagne, avec une forte tradition d'accueil, se caractérise par un poids relatif de la population étrangère/population totale très inférieur à la moyenne nationale (2% en Bretagne et 8% en moyenne nationale – chiffres du recensement 2006).

Cependant, l'augmentation rapide de la demande d'asile – qui a doublé en 3 ans en Ille-et-Vilaine – entraîne aujourd'hui la saturation des capacités d'accueil. Cette croissance des demandeurs d'asile ne permet plus de recevoir dans des conditions satisfaisantes l'ensemble de cette population souvent victime de filières qu'il ne convient pas de conforter. C'est un sujet prioritaire pour les services de l'Etat. Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a été également directement impacté par cette évolution, notamment en raison de l'accroissement des mineurs étrangers isolés.

Si nous voulons continuer à proposer des conditions d'intégration satisfaisante pour ces populations, il nous faut faire preuve de détermination à l'égard des personnes qui ont épuisé toutes les voies de recours dans l'accès au séjour. Les familles déboutées ont vocation à être reconduites dans leur pays d'origine. En revanche, nous devons demeurer très exigeants et vigilants quant aux conditions d'intégration des personnes en situation régulière, ce qui exclut toute discrimination ou toute rupture d'égalité entre les personnes.

La capacité de notre Pays, et de notre région, à intégrer des populations d'origine diverse est forte. La demande très soutenue d'acquisition de la nationalité française en est un des indicateurs. Ce sont ainsi 705 nouveaux français qui ont été accueillis en 2010 en Ille-et-Vilaine, lors de cérémonies toujours empreintes d'émotion pour les nouveaux citoyens et pour les maires qui les accueillent dans leurs communes. J'ajoute que le choix de Rennes, ville universitaire, par de nombreux étudiants étrangers témoigne aussi de l'attractivité de notre département et de son enseignement supérieur.

Le Préfet,



Michel CADOT

1.1 La lutte contre la délinquance, action prioritaire de l'État dans le département

- *Une forte action des services pour contenir la délinquance*

Les 892 gendarmes (10 de plus qu'en 2009) et 836 policiers du département se sont fortement mobilisés en 2010 pour contenir la délinquance.

Quelques chiffres :

Une baisse des faits délictueux a été constatée sur cinq ans. Ainsi, en zone police, une diminution de 4 139 faits a été enregistrée, soit -30 % par rapport à 2006. Cette tendance s'est poursuivie en 2010 (-2,49 %). Le nombre de personnes mises en cause a baissé de 28,65 % sur les 5 dernières années. En zone gendarmerie, l'augmentation des faits et des personnes mises en cause (+13,05 %) par rapport à 2009 est à mettre en relation avec l'augmentation de la population.

Bien que le nombre d'atteintes aux biens en zone police ait stagné en 2010, on constate une baisse de 22,26 % sur cinq ans, avec notamment une baisse des cambriolages de locaux industriels (268 faits en 2010 contre 582 en 2006). Néanmoins, une hausse notable de cambriolages à l'encontre des lieux d'habitation est relevée : on passe de 621 faits en 2006 à 858 en 2010 (+ 38%). Les enquêtes menées ont mis en évidence l'implication de ressortissants de pays de l'Est dans la commission de ces faits selon des techniques et des modes opératoires spécifiques (+ 23% entre septembre 2010 et août 2011).

En zone gendarmerie, les atteintes aux biens augmentent de 8,74 % par rapport à 2009 mais leur part relative aux infractions, de 17,31 %,

reste bien inférieure à la moyenne départementale (26,76 ‰) et à la moyenne nationale de la gendarmerie (20,7 ‰).

En zone police comme en zone gendarmerie le nombre des atteintes aux personnes augmente : +6,12 % pour la police, +7,23 % pour la gendarmerie sur l'année 2010. Les violences sexuelles s'accroissent également, mais cette progression peut aussi traduire une meilleure prise en compte de ces délits.

Concernant les atteintes aux personnes, police et gendarmerie pointent le rôle de l'alcool, chez les auteurs et les victimes, comme facteur aggravant dans un certain nombre de ces faits. C'est le cas pour les 4 homicides survenus en zone gendarmerie.

L'Ille-et-Vilaine n'est pas un département de grand banditisme : le nombre des vols à main armée, déjà très faible, est même en diminution (13 en 2010 contre 18 en 2006).

En 2010, on enregistre 560 infractions liées aux stupéfiants, soit une hausse de 12,9 % sur 5 ans.

En zone police, Rennes concentre 75 % des faits de délinquance.

Enfin la gendarmerie a un taux d'élucidation supérieur à la moyenne nationale.

Pour renforcer la sécurité, des actions de contrôle sont mises en œuvre :

Des opérations « coup de poing » anti - drogue, menées dans les quartiers sensibles de Rennes, ont permis l'interpellation de trafiquants et d'usagers de produits stupéfiants.

Des opérations de contrôle d'identité portant sur des infractions ciblées (stupéfiants, ports d'armes prohibés, violences volontaires et dégradations) sont effectuées plusieurs fois par semaine.

Des visites des parties communes sont effectuées dans des immeubles de certains quartiers sensibles.

Des contrôles de débits de boissons, de bars de nuit, de discothèques, d'établissements de restauration rapide, d'épiceries de nuit et de supermarchés vendant des boissons alcoolisées sont menés régulièrement.

Des contrôles des commerces de revente d'objets mobiliers, d'objets précieux et d'or ainsi que des armureries sont opérés.

Une surveillance des marchés a été mise en place.

Des opérations de lutte contre les cambriolages ont été menées durant l'été 2010 avec surveillance de la voie publique.

De plus, la coordination police/gendarmerie nationale a été renforcée en matière de cambriolages. Des synthèses quotidiennes sont également établies à partir des plaintes pour orienter le travail des unités de voie publique.

Des actions de prévention sont aussi menées :

La prévention situationnelle a été développée: le « référent sûreté » départemental et les « correspondants sûreté » locaux jouent un rôle croissant. Ils sont associés à la réalisation d'audits et d'études de sûreté et de sécurité publique, de consultations, en particulier sur la vidéo-protection.

La vidéo-protection a été installée dans l'hyper-centre rennais (secteur Sainte Anne / Saint Michel), quartier de Rennes où il y a le plus de délinquance: 7 caméras sont ainsi reliées à un Centre de Supervision Urbaine (CSU) avec raccordement au Centre d'Information et de Commandement (CIC) et retour d'images permanent. Le système est opérationnel depuis

le 1^{er} mars 2010. Un deuxième site, (Centre commercial du Gast dans le secteur nord de Rennes) a été installé le 15 décembre 2010 à titre expérimental .

La sécurité dans les transports en commun a été consolidée par des opérations de contrôles et un dispositif spécifique les vendredis soirs, notamment à la veille des vacances scolaires, ou lors de manifestations festives, comme le festival des transmuseales, pour lutter contre les incivilités.

Les missions du délégué « cohésion police/population » à Rennes se sont élargies : un officier réserviste a pour mission d'entretenir un lien et un réseau avec les divers acteurs du quartier, les associations de commerçants et délégués de quartier, les transports publics et les particuliers, les bailleurs, d'informer le responsable de la Brigade Spéciale de Terrain (BST) des difficultés rencontrées par les habitants (délinquance de voie publique, incivilités) et d'établir un rapport mensuel de cohésion de quartier.

La prévention en milieu scolaire et la sécurisation des établissements scolaires ont été accentuées par le biais des correspondants sécurité-école, d'opérations de sécurisation aux abords des établissements scolaires, des formateurs anti-drogue et d'un référent sûreté en lien avec l'éducation nationale.

Un protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes pour 2010-2012 a engagé 22 signataires sur le territoire de Fougères.

Enfin, les services de l'État mènent des actions de prévention en direction des seniors et des familles.

1.2 Assurer la sécurité routière, une mobilisation de tous les services

- *La présence forte de l'État a permis de réduire le nombre d'accidents*



Pour l'année 2010, le bilan s'établit ainsi:

- On dénombre 822 accidents en 2010, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2009. Ils ont provoqué 55 décès (contre 56 en 2009) et 1 001 blessés (-4,0 %) ;

- 40 % des décès enregistrés (22 cas) sont liés à l'alcool et à la consommation de stupéfiants, la vitesse excessive étant l'autre grande cause de mortalité sur les routes ;

Face à ce constat, l'ensemble des services concernés se sont mobilisés, alliant actions de répression et actions de prévention.

Quelques exemples:

- 57 actions de sensibilisation ont été menées par l'État : 32 auprès des 18-24 ans et 11 pour sensibiliser l'ensemble des conducteurs aux risques liés à l'alcool, aux drogues et aux médicaments sur la conduite. Des actions de prévention spécifiques ont également été menées par les services de la police nationale auprès des établissements scolaires.

- En parallèle, un nombre important de contrôles ciblés a été réalisé, notamment sur l'alcool (221 929 dépistages) et la vitesse (7 546 contrôles pour 13 896 infractions, auxquels il convient d'ajouter 63 896 infractions qualifiées

de « contrôle sanction automatisé »).

- 15 000 suspensions de permis de conduire, administratives ou judiciaires, ont été enregistrées en 2010.

1.3 La prévention des risques et la gestion des grands événements : le rôle central de la sécurité civile

En 2010, les services de la sécurité civile ont été particulièrement sollicités autour de trois grands dossiers :

- La gestion des crises, notamment l'approvisionnement en carburant, avec la mise en œuvre du Centre Opérationnel Départemental (COD) pendant un mois afin de faire face aux blocages des raffineries situées hors du département et du dépôt de Vern-sur-Seiche pendant les mouvements sociaux ;



- La gestion des grands rassemblements. Le Service Interministériel Régional des Affaires Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC) a examiné près d'une centaine de dossiers de déclarations contre 11 en 2009. De plus, 93 dossiers de dispositifs de sécurité et de secours ont été mis en place pour des manifestations sportives ou festives contre 24 dossiers en 2009. Enfin, l'accueil des 2 millions de spectateurs de la Route du Rhum a nécessité l'activation du C.O.D. pendant 2 jours.

- La rénovation de la planification. Elle s'est poursuivie, avec une révision des dispositifs Vigipirate, des Plans Particuliers d'Intervention (P.P.I.) Seveso. Un nouveau système d'alerte et

d'information des populations a été déployé. Un travail de développement de la culture du risque sur le territoire face aux menaces N.R.B.C. (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique) a été mené. Une nouvelle démarche O.R.S.E.C. (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est en cours d'élaboration.

1.4 La lutte contre toutes les fraudes : une préoccupation croissante

Le 29 juillet 2010, a été installé le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraudes (CODAF) co-présidé par le préfet et le procureur de la République. Il a fixé le programme d'actions et les objectifs de l'année.

L'activité du CODAF en quelques chiffres :

- 213 procédures pour travail illégal pour un objectif fixé à 114 ;

- 2 672 000 euros de recouvrement pour travail illégal pour un objectif fixé à 2 700 000 euros ;

- 728 000 euros de recouvrement pour fraudes ;

- 40 procédures pour fraude documentaire ;

L'accent est mis sur le renforcement de la coordination des services et sur les formations communes, notamment en matière de fraude documentaire.



M. Xavier Bertrand préside le CODAF

2.1 La forte croissance des chiffres de l'immigration

- *La faible part des étrangers dans la population d'Ille-et-Vilaine*

Les étrangers représentent une faible part de la population en Ille-et-Vilaine. En effet, 16.525 étrangers majeurs en situation régulière y sont recensés, soit 1,78 % de la population du département (moyenne nationale de 5 %). Près de 70 % d'entre eux sont domiciliés sur l'agglomération rennaise.

- *Une production de titres de séjour stable*

En 2010, 7 989 cartes de séjour ont été délivrées aux primo-arrivants (soit une baisse de 2 % par rapport à 2009). Chaque année, les étudiants représentent plus d'un tiers des demandeurs.

- *Une croissance exponentielle de la demande d'asile ces dernières années*

La demande d'asile a doublé en 3 ans en Ille-et-Vilaine et représente la grande majorité (72 %) de la demande d'asile recensée en Bretagne.

Le nombre de demandes d'asile en Ille-et-Vilaine (hors mineurs)

	DA en Ille-et-Vilaine
2008	452
2009	647
2010	914 (+ 102 % ¹)

Il est important de rappeler que la régionalisation de l'accueil des étrangers à travers la mise en place d'une seule borne Eurodac à Rennes, est un des facteurs de la hausse de la demande d'asile en Ille-et-Vilaine. Une deuxième borne Eurodac est en projet en Bretagne.

1 Par rapport à 2008

- *Les naturalisations*



Cérémonie de remise des décrets de naturalisation.

705 personnes ont été naturalisées en 2010, soit 6 238 personnes naturalisées en Ile-et-Vilaine depuis 2001. Parmi eux, 1 325 personnes (21,24 %) sont d'origine marocaine.

L'évolution du nombre de naturalisations en Ile-et-Vilaine

	Par décret		Par mariage		Total
2008	679	86,00%	110	14,00%	789
2009	522	80,20%	129	19,80%	651
2010	544	77,20%	161	22,80%	705

- *La lutte contre le séjour irrégulier*

La lutte contre le séjour irrégulier s'est intensifiée par rapport à 2009, comme le démontre le tableau suivant :

	Arrêtés Préfectoraux de Reconduite à la Frontière (APRF)	Obligations à Quitter le Territoire Français (OQTF)	Mesures d'éloignement effectives	Retours volontaires
2009	111	197	145	65
2010	168 (+51 %)	212 (+8 %)	198 (+37 %)	82 (+26 %)

2.2 Les orientations de la politique de l'État en Ile-et-Vilaine

- *Des actions pour favoriser l'intégration des étrangers dans notre département*

Un effort particulier a été porté sur l'amélioration de l'intégration des étrangers au sein de la société française. Pour ce faire, l'État met en œuvre une politique volontariste par le biais d'actions d'intégration fortes.

Ainsi, 632 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés en 2010. Ils sont réalisés en concertation avec les collectivités territoriales et les associations.

À titre d'exemple, l'État a soutenu l'association « Langues et Communication » à hauteur de 25 000 euros afin qu'elle pilote l'expérimentation « Plateforme d'orientation de la demande d'apprentissage du français langue étrangère ». Celle-ci vise à favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère en évaluant leurs besoins linguistiques afin de les orienter vers la/les structures adaptées à leurs besoins d'apprentissage. Cette association s'occupe également des ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour lesquels l'État a versé près de 8 000 euros en 2010.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'ASL « Ouvrir l'école aux parents » a été ouvert entre octobre 2010 et juin 2011. Son objet a été de permettre aux parents étrangers de collégiens (collèges Malifeu, les Chalais et Jean Moulin à Rennes) de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en s'appropriant les outils langagiers nécessaires.

Par ailleurs, l'État a mobilisé 30 000 euros pour la formation des bénévoles de l'association.

- *La création du SIIN à la préfecture*

Dans le but de renforcer la cohérence de l'action de l'État à l'égard des étrangers, le service de l'immigration, de l'intégration et de la naturalisation (SIIN) a été créé en 2010. Placé sous l'autorité du Secrétaire général de la préfecture, il est en charge de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile, de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière en relation avec les services interpellateurs, de l'admission au séjour et de l'intégration des étrangers en situation régulière, en lien avec l'Unité Territoriale DIRECCTE 35 et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

2.3 Les difficultés rencontrées

- *Un allongement contraint des délais de traitement des dossiers*

La hausse considérable du nombre de demandeurs d'asile en Ile-et-Vilaine (+102% entre 2008 et 2010) ainsi que la centralisation de leur accueil à Rennes ont induit une forte augmentation du délai de traitement des dossiers fin 2010.

- *Une approche pragmatique quant à l'hébergement des demandeurs d'asile*

Bien que l'Ile-et-Vilaine accueille la majeure partie des étrangers et des demandeurs d'asile en Bretagne, le département ne dispose que de 42 % des places dans le dispositif des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) de la région. Il est devenu humainement très complexe d'héberger tous les demandeurs. Pour faire face à la demande croissante, un dispositif a été mis en place depuis juin 2011 consistant à répartir de façon plus équilibrée la domiciliation des demandeurs d'asile entre les 4 départements bretons.

Par ailleurs, l'État a mobilisé des moyens exceptionnels afin d'accroître son offre de places en CADA. Au titre du plan hivernal, 239 places d'hébergement d'urgence de droit commun sont venues conforter les moyens

existants, auxquels il faut ajouter le financement exceptionnel accordé par l'administration centrale qui a permis d'héberger 195 personnes (familles étrangères avec enfants en bas âge) en nuits d'hôtel à compter de décembre 2010.

En complément de ces mesures, l'État a conclu fin 2010 un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'AFTAM (Association pour l'Accueil et la Formation des Travailleurs Migrants) gestionnaire de 4 des 5 C.A.D.A. d'Ille-et-Vilaine, permettant de mutualiser les moyens .

3.1 Le renforcement des dispositifs d'hébergement d'urgence

L'Ille-et-Vilaine compte environ 300 personnes en errance (enquête de juillet 2008).

- *Une hausse de la demande*

La dernière période hivernale a connu une augmentation importante des demandes d'aides. Sur la période 2009-2010 (du 1er novembre au 31 mars), le 115 a recensé 16 227 appels, soit une augmentation de 32 % par rapport à l'année précédente. 17 314 des 21 481 demandes d'hébergement faites au 115 qui ont obtenu une réponse positive.

L'augmentation des sollicitations des demandeurs d'asile a eu pour conséquence une saturation rapide du plan hivernal, particulièrement sur Rennes Métropole, et ce malgré l'augmentation des places sur ce territoire.

- *Des moyens engagés pour faire face aux enjeux*

Afin de faire face aux enjeux, les services de l'État se sont dotés d'un Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI), déclinaison du grand chantier 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri. Il a été mis en place autour de 3 thèmes :

- prévenir la mise à la rue ;

- mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement par la mise en œuvre d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) qui comprend un volet urgence et insertion.

- réorienter la prise en charge dans une optique de « logement d'abord » en fonction des besoins réels des personnes accueillies et hébergées, en liaison avec les associations de relogement prioritaire.

En 2010, 10 745 522 euros ont été crédités sur ce plan, dont 7 462 901 euros pour le fonctionnement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

- *La mise en place de structures polyvalentes qui apportent déjà des résultats*

Pour répondre aux enjeux posés, deux types de structures gèrent l'hébergement d'urgence dans le département.

Le S.I.A.O. 35, mis en place en septembre 2010, a vocation à gérer les 171 places pérennes d'hébergement d'urgence ainsi que les 68 places du plan hivernal et les 74 places du plan « froid extrême » en cas de mise en œuvre de ce plan.

Les C.H.R.S. offrent 551 places, soit 117 en hébergement d'urgence, 23 en stabilisation et 411 places d'insertion, afin de préparer la sortie vers le logement. Alors que l'objectif national de sorties est de 25 %, le département s'était fixé un objectif de 40 % (220 places) et a finalement réussi à dépasser les 50 % avec 504 sorties effectives en 2010. Ces bons résultats illustrent l'implication entière des services de l'État sur ce sujet, en étroite relation avec les différents partenaires sociaux.

Au total, en cumulant ces deux types de structures, 864 places d'hébergement sont disponibles sur le département.

- *L'organisation des services optimisée afin de réussir les sorties d'hébergement*

L'objectif de prise en charge dans une optique de « logement d'abord » impose une organisation spécifique des services. Cette politique doit permettre de réussir les sorties d'hébergement, et donc contribuer à fluidifier le dispositif, grâce au renforcement de l'action « dans et vers le logement ». Outre les 411 places en insertion proposées par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), à travers les différentes structures départementales, l'État propose :

- 92 places (dont 24 nouvelles) en logement adapté ;

- 50 logements financés pour l'accueil de personnes en difficultés dont 15 pour les sortants de prison, au titre de l'intermédiation locative ;

- 5 instances locales de relogement prioritaires agissent dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Ce plan et le Schéma départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (SAHI) ont été regroupés et fusionnés dans un document unique départemental, le Plan Départemental d'actions pour l'Accueil, l'Hébergement, l'Insertion et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHILPD) afin de renforcer la chaîne des partenaires concernés tant par l'hébergement que par le logement d'insertion des publics en grande difficulté. Ce plan a été approuvé et signé par le président du Conseil général et le préfet en mars 2010.

En raison de l'efficacité de ce dispositif partenarial, le nombre de dossiers DALO (Droit Au Logement Opposable) en Ille-et-Vilaine reste faible : 28 en 2008, 20 en 2009 et 19 en 2010.

Au titre de la politique du logement en 2010 les crédits suivants ont été mobilisés:

- 6 968 000 € au titre de l'amélioration de l'habitat (crédits ANAH).
- 7 325 266 € au titre de l'habitat social

3.2 La problématique du sur-endettement

- *Un recul des situations de sur-endettement*

En 2010, alors que le nombre de dossiers déposés devant la commission a augmenté en France de 0,79 % par rapport à 2009, l'Ille-et-Vilaine observe une baisse de 6,7 %, ce qui en fait le seul département de la région à bénéficier d'une baisse.

Cette amélioration s'explique notamment par une reprise de l'activité économique.

Le directeur de la banque de France a également mis en évidence un effet mécanique de l'application de la loi Lagarde du 1er novembre 2010 qui a décalé dans le temps le dépôt de dossiers complets.

Total dossiers déposés devant la commission de sur-endettement

	En France	En Ille-et-Vilaine
En 2009	216.396	3133
En 2010	218.102	2923

3.3 Le soutien de l'État à l'égard des populations en difficulté

- *Une politique de la ville affirmée dans le temps*

Pour 2010, l'enveloppe relative à la politique de la ville s'élève à 2 485 677 euros.

Le département d'Ille-et-Vilaine bénéficie de crédits de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour 2 villes : Rennes et Saint-Malo. 261 logements ont été reconstruits pour un objectif de 266 : 157 sur Rennes et 104 sur Saint-Malo. Sur un montant programmé pour 2003-2011 de 47,8 millions d'euros, ce sont 7,8 millions d'euros qui ont été engagés en 2010 et 9,6 millions payés.

En 2010, les quatre contrats de cohésion urbaine et sociale (CUCS), signés par l'État avec respectivement la collectivité de Rennes métropole, la ville de Saint-Malo, la ville de Fougères et la ville de Vitré, ont été prolongés jusqu'en 2014.

L'État a financé plus de 180 projets associatifs, en soutenant principalement les actions s'inscrivant dans les quatre thématiques prioritaires (emploi, éducation, santé et prévention de la délinquance).

Des projets expérimentaux ont ainsi pu être mis en œuvre, notamment une plateforme linguistique, des ateliers « santé ville », en parallèle des actions engagées dans le cadre de la dynamique Espoirs Banlieues (dispositifs nationaux comme les contrats autonomie qui bénéficient en priorité aux jeunes des quartiers CUCS, internats d'excellence, ...).

Les six dispositifs de réussite éducative² ont également été prolongés d'une année, avec pour objectif de renforcer les actions individuelles auprès des jeunes, mais aussi de construire un partenariat financier pérenne avec les collectivités locales.

Enfin, le Fonds Interministériel à la Prévention de la Délinquance (FIPD), doté de 411 058 euros en 2010, s'est attaché à soutenir les projets de vidéo-protection sur le centre ville de Rennes (dispositif opérationnel) et de Vitré (étude préalable). Par ailleurs, l'État a maintenu son effort financier dans le soutien des actions favorisant les objectifs de prévention de la délinquance (en particulier contre les violences

conjugales, contre l'insécurité et contre les toxicomanies ...).

- *Des actions innovantes pour toucher de nouveaux publics*

Ces actions innovantes visent à favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles des publics qui en sont éloignés.

Par exemple, une action de formation aux métiers de l'animation sportive a été réalisée au bénéfice d'un public féminin. Cette première en France a permis d'associer des professionnels de la justice, de l'administration carcérale, ainsi que des personnels pédagogiques des services de l'État en vue d'optimiser l'insertion professionnelle des détenues grâce à l'obtention d'un diplôme pour 3 d'entre elles.

3.4 Vie scolaire, accessibilité et emploi des personnes en situation de handicap

- *L'efficacité des contrats aidés dans la prise en charge du handicap en milieu scolaire*

En 2010, la progression des accompagnements individuels d'enfants en situation de handicap a progressé de manière satisfaisante.

En effet, 1 366 élèves bénéficiaient de l'appui d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) au 11 février 2011 soit 56 % des élèves scolarisés individuellement. Le nombre d'élèves accompagnés est en augmentation de pratiquement 20 % par rapport à l'année dernière. 260 emplois d'AVS et 772 d'EVS / AVS ont permis ces accompagnements.

2 Les villes de Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Malo, Dol-de-Bretagne, Fougères, Vitré et Redon.

- *Le soutien apporté aux travailleurs en situation de handicap*

Suite à la fin du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH), la mise en cohérence des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap est désormais assurée par l'échelon régional (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés). Le PRITH devient par conséquent le plan d'action unique du Service Public de l'Emploi (SPE) et de ses partenaires

Dans l'attente de la mise en œuvre du PRITH, plusieurs actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées ont été entreprises en 2010 :

- l'expérimentation « FAGO » (activité de recyclage des caquettes en bois en allume-feux écologique) favorise l'emploi en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés orientés « milieu protégé » et actuellement en établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;

- la poursuite de la déclinaison de la « Charte départementale de maintien dans l'emploi », par la mise en place du dispositif de « remobilisation précoce » en partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les Sauveteurs – Secouristes du Travail (SST) ;

- le financement d'accompagnements renforcés vers l'emploi par GRAFIC (Établissement expérimental pour adultes handicapés) au profit des jeunes reconnus travailleurs handicapés ;

- le financement expérimental de 15 parrainages de travailleurs handicapés par « le réseau des réussites », structure spécialisée dans l'accompagnement de ce public.

Au cours de l'année 2010, l'État a également étudié 87 dossiers de demande de « reconnaissance de la lourdeur du handicap » déposés par les employeurs des travailleurs handicapés afin de pouvoir bénéficier d'aides financières compensant les surcoûts liés à l'emploi de ces personnes.

- *L'accessibilité dans les lieux publics*

En 2010, s'est achevée la première phase de la politique nationale d'accessibilité, à savoir l'élaboration des documents de programmation et de planification des travaux.

A ce titre, l'État a organisé 5 journées (dont 3 en 2010) afin de dresser un constat partagé de l'accessibilité, de valoriser les actions engagées et d'identifier les difficultés. 140 personnes ont participé à ces 3 journées de 2010.

La question de l'accessibilité est bien prise en compte dans le département. En effet, les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) sont approuvés massivement par les collectivités locales compétentes puisque plus de 70 % des communes (contre 59 % au niveau national) ont un PAVE adopté ou en cours de l'être. De même, s'agissant des diagnostics des Établissements Recevant du Public (ERP), 77 % des communes (69 % au niveau national) et 96 % des communautés de communes (60 % au niveau national) ont réalisé un diagnostic pour les ERP de 1ère et 2ème catégorie; 52 % des communes (59 % au niveau national) et 62 % des communautés de communes (55 % de moyenne nationale) ont réalisé un diagnostic pour les ERP de 3ème et 4ème catégorie.

Enfin, l'État s'est également assuré que la prise en charge des personnes âgées et handicapées sans logement soit effectuée dans des structures adaptées. Un montant annuel de 742 058 euros a ainsi permis d'attribuer un logement à 43 personnes âgées ou handicapées.

IV- La reprise économique accompagnée par l'action de l'État

4.1 La poursuite de la forte mobilisation de l'État en faveur de l'activité en Ille-et-Vilaine



Visite de M. Le préfet à la Barre-Thomas- Société des polymères.

- *Rappel de la conjoncture économique sur le marché du travail*

Entre décembre 2009 et décembre 2010, le nombre total de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A subit une croissance de 0,9 %.

Deux catégories de demandeurs d'emploi sont particulièrement touchées sur cette même période :

- le nombre de chômeurs de longue durée connaît une hausse de 25,2 %, soit un total de 20 070 chômeurs de longue durée, fin décembre 2010.

- la demande d'emploi relative aux plus de 50 ans augmente de 26,2 % soit un total de 5 830 chômeurs de plus de 50 ans, fin décembre 2010.

- *Certains signes plus optimistes semblent se confirmer*

Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans de catégorie A poursuit ainsi progressivement sa diminution, avec une baisse de 7,2 % de décembre 2009 à décembre 2010 (5 550 personnes). En comparaison, la baisse en Bretagne est de 4,9 %.

On observe également en 2010 une évolution très positive des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi : +6,9 % en un an, +4,6 % en emplois durables.

L'activité intérimaire progresse fortement. L'intérim représente 10 745 emplois en décembre 2010, soit une hausse de 25,7 % depuis décembre 2009. Ces chiffres dépassent même ceux constatés à la fin décembre 2007 (10 686 ETP).

Le département bénéficie enfin d'une baisse de 2,8 %, du nombre de ruptures conventionnelles de CDI, entre décembre 2009 et décembre 2010.

- *La situation des particuliers apparaît plus contrastée*

Certains indicateurs mettent en évidence une évolution positive :

- on observe une hausse de 32,9 % de paiements spontanés en conservation des hypothèques en 2010 (en données cumulées) ; ce qui traduit le dynamisme du marché immobilier.

- de même, fin 2010, la préfecture a enregistré 169 263 nouvelles immatriculations. Cela représente une baisse de 14 % par rapport à 2008 mais une augmentation de 4,6 % par rapport à 2009. Ces chiffres peuvent s'expliquer par l'effet bénéfique de la prime à la casse, par un début de reprise économique mais aussi par l'enregistrement des immatriculations de véhicules neufs par les professionnels.

Cependant, les demandes de remises gracieuses émises par les particuliers sont en constante augmentation depuis 2008 au sein du département et semblent attester des difficultés financières des ménages. En 2010, une hausse de 6 % des demandes a ainsi été enregistrée par rapport à 2009.

- *Pour les entreprises, des signes de reprise se sont dessinés*

L'année 2010 est marquée par une baisse importante des défaillances d'entreprises avec 93 dossiers examinés par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), contre 123 en 2009, soit une baisse de 25 % du nombre de dossiers.

On observe également une augmentation du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises d'Ille-et-Vilaine avec une hausse de 5,2 % en 2010. Toutefois, même si ces résultats dépassent ceux de 2009, le niveau de 2008 n'est pas encore atteint.

La TVA sur immobilisation, permettant de mesurer les investissements des entreprises, a d'abord connu une très forte baisse (-10,5 % entre les périodes janvier-mai 2009 et janvier-mai 2010), avant de bénéficier d'un rebond entre les deux derniers semestres 2009 et 2010 (+6%).

4.2 Le maintien d'une priorité forte à l'investissement public

- *Bilan du soutien de l'État à l'activité économique*

Le plan de relance a accordé une priorité forte aux investissements publics. En 2010, l'État a relancé **35 672 946** euros d'investissement afin d'assurer le financement de travaux pour un montant total de **100 523 808** euros.

Investissements relancés en 2009 et 2010

Domaines d'investissement	Montant total des travaux (euros)	Montant Relance engagé (euros)
Infrastructures et équipements Civils	78.621.321	17.425.040
Enseignement supérieur et recherche	7.262.100	7.262.100
Patrimoine	14.640.386	10.985.807
Total	100.523.808	35.672.946

Les collectivités locales ont également contribué à l'effort de relance en contrepartie du remboursement anticipé du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) par l'État. En 2009, 230 conventions ont été signées en Ille-et-Vilaine, pour un montant de 926 326 701 euros. Le dispositif a été reconduit en 2010 pour les collectivités n'ayant pas pu conclure d'engagement d'investir en 2009. Ainsi, dans le département, l'engagement pris par les collectivités territoriales est d'investir 1 100 095 886 euros, en contrepartie de 52 934 986 euros de FCTVA remboursés par l'État en 2011.

Enfin dans le cadre du plan de relance, les entreprises publiques ont prévu d'investir 4,1 milliards d'euros supplémentaires sur la période 2009-2010.

- *Les investissements d'avenir*

Faisant suite au plan de relance, le grand emprunt national prévoit un soutien aux investissements d'avenir à hauteur de 35 milliards d'euros sur plusieurs années.

Pour exemple, en Ille-et-Vilaine, le projet de deuxième ligne de métro à Rennes a été retenu pour un montant de 90 660 000 euros dans le cadre de l'axe développement durable.

4.3 Le soutien à l'emploi

- *Le développement de politiques d'insertion adaptées aux publics les plus en difficulté*

Les contrats aidés

	Nombre de contrats	Montant de l'enveloppe
Enveloppe physique des contrats aidés en 2009	4210	29 millions d'euros
Enveloppe physique des contrats aidés en 2010	5736	38 millions d'euros

En 2010, 867 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) Passerelle ont été conclus au bénéfice des jeunes.

Le succès de ces contrats, activés pour pallier aux difficultés économiques conjoncturelles a conduit à une saturation en milieu d'année, compensée par l'obtention d'une enveloppe exceptionnelle mais aussi par l'annonce d'une reprise économique évoquée précédemment. Il est à noter que la vocation de ces contrats est d'apporter aux bénéficiaires une solution qui doit rester ponctuelle.

Le contrat d'autonomie

Le contrat d'autonomie constitue l'une des mesures prévues par la dynamique Espoir Banlieue en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des populations concernées.

En Ille-et-Vilaine, sur la période 2008-2011, ce sont 600 contrats d'autonomie qui sont proposés aux jeunes issus des quartiers bénéficiaires d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) des communes de Rennes, Fougères et Saint-Malo.

Au 31 décembre 2010, 567 contrats d'autonomie ont été signés en Ille-et-Vilaine, dont 60 au bénéfice des jeunes diplômés issus des quartiers en difficulté (ZUS).

L'Ille-et-Vilaine est le seul département à avoir mis en œuvre cette expérimentation au sein du dispositif national des contrats d'autonomie. Le taux de sortie positive s'établit à 49,5 % contre 46 % en moyenne au niveau national et le taux d'abandon atteint seulement 6 % contre 15 %.

Le R.S.A. et l'Allocation Pour le Retour à l'Emploi (APRE)

En Ille-et-Vilaine, le nombre de bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2010 s'élève à 18 272, soit une augmentation de 13,55 % par rapport à 2009.

Parmi les bénéficiaires du RSA, 1 876 personnes perçoivent l'APRE. Le département bénéficie en 2010 d'une enveloppe d'un montant de 1 049 243,65 euros. On note que le versement assuré au 31 décembre 2010 est de 717 909 euros.

Les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

L'activité des différentes structures de l'IAE se maintient en 2010, et se répartit de la manière suivante en nombre de salariés (nombre de postes en équivalent temps plein – E.T.P.) :

	Nombre de postes en E.T.P.
Entreprises d'insertion	173 postes (170 en 2009)
Entreprises d'intérim d'insertion	8,55 postes (9 en 2009)
Associations intérimaires	245 postes (241 en 2009)
Chantiers d'insertion	595 postes

- Mobilisation de l'État dans l'accompagnement des jeunes

L'emploi des jeunes demeure en 2010 une priorité pour l'État.

Ainsi 2 664 jeunes de 16 à 25 ans présentant des difficultés d'insertion professionnelle, sur les 2 809 prévus en 2010, ont intégré le dispositif «contrat d'insertion dans la vie sociale» pour un montant de 1 179 595 euros.

De plus, le plan de relance de 2010 a permis le recrutement de 17 ETP pour renforcer les services des missions locales en charge de l'accompagnement des jeunes et de leur insertion professionnelle, pour un montant de 680 000 euros. Le plan a également permis d'abonder le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) et le financement de plusieurs actions. Ce sont au total 966 jeunes qui ont pu bénéficier d'une aide payée par le FIPJ pour un montant total de 335 506 euros.

Les actions de parrainage se sont également développées en 2010. Sept associations ont ainsi accompagné 243 filleuls.

En octobre 2010, l'expérimentation de l'École de la 2ème chance, financée par l'État (468 000 euros), le Fonds social européen (318 000 euros) et le Conseil régional (274 000 euros), a été mise en œuvre à Rennes et Vitry.

Enfin, l'État s'est mobilisé en faveur des contrats en alternance (apprentissage et

professionnalisation), à travers les mesures incitatives du plan de relance.

Sur la campagne 2009-2010, 4 436 contrats d'apprentissage ont été signés, ce qui représente une augmentation de 15,6 % par rapport à la campagne précédente. Par ailleurs, en 2010, on enregistre 2 776 contrats de professionnalisation sur le département, soit une hausse de 9 % par rapport à 2009.

- *Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

Diverses actions sont menées dans cette optique. En termes d'orientation tout d'abord, avec la remise de 20 Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST) d'une valeur de 1 000 euros, dont 15 remis par l'État.



Cérémonie de remise des prix de la vocation scientifique et technique .

En termes d'insertion professionnelle également, à travers la mise en place de partenariats avec les missions locales et les maisons de l'emploi et l'opération « 100 femmes 100 métiers », visant à sensibiliser les acteurs sur l'ouverture aux femmes à des métiers non traditionnellement féminins.

- *L'amélioration de la qualité de l'emploi et de relations de travail*

En 2010, les 12 sections d'inspection du travail, ont été remaniées dans la cadre de la RGPP : 10 sections territoriales ainsi que deux sections sectorielles ont été maintenues pour tenir compte des spécificités des secteurs agricole et maritime. Au total 3 300 visites de contrôle ont été effectuées dans les entreprises et les chantiers.

4.4 L'effort soutenu de l'État en faveur de l'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation

- *Le chômage partiel*

En 2010, la reprise économique a permis la diminution importante des heures chômées au sein des entreprises d'Ille-et-Vilaine.

Année	Heures chômées effectives dans les entreprises d'Ille-et-Vilaine	Montant des allocations à la charge de l'État
2009	2 333 930 heures	7 987 282 euros
2010	947 153 heures	3 234 714 euros

- *Activité partielle de longue durée (APLD)*

Mis en place à partir du 1er Mai 2009 en raison de l'ampleur de la crise, ce dispositif complémentaire au chômage partiel, a été maintenu en 2010 pour mieux accompagner les entreprises en difficulté.

Année	Nombre d'entreprises ayant adhéré au dispositif	Montant des allocations complémentaires
2009	26	1 679 055 euros
2010	29	2 705 371 euros (montant provisoire)

- *Conventions Fonds National de l'Emploi (FNE) formation-adaptation*

En Juillet 2009, les conditions d'accès à ces conventions ont été assouplies pour mieux renforcer l'aide apportée par l'État aux entreprises mettant en place des formations en alternative au chômage partiel. L'année 2010 s'inscrit dans la continuité, tout en ciblant prioritairement les petites et moyennes entreprises.

En 2009 : 9 entreprises du département avaient conclu ces conventions, visant à la formation de 2 318 salariés, pour un volume prévisionnel de 201 540 heures de formation.

En 2010 : 7 nouvelles conventions, prioritairement ciblées sur les PME, ont été conclues, prévoyant la formation de 671 salariés, pour un volume prévisionnel de 45 677 heures et un montant prévisionnel de participation du FNE de 786 057 euros.

- *Allocation temporaire dégressive (ATD)*

Le dispositif permet aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré de bénéficier d'une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération.

En 2010, l'État a maintenu ce dispositif, permettant la conclusion de nouvelles conventions avec des entreprises du département.

Année	Nombre de conventions conclues	Nombre de salariés ayant adhéré au dispositif	La contribution de l'État pour l'exercice
2009	14 (dont 6 financées à 100% par l'État)	115	151 668 euros
2010	8 (dont 4 financées à 100% par l'État)	236	189 290,14 euros

- *Le dispositif GPEC*

Le dispositif de gestion territoriale prévisionnelle des Emplois et des Compétences, fédérant autour d'une démarche commune les différents acteurs socio-économiques, s'est développé en 2010. Ainsi la maison de l'économie, de l'emploi et de la formation de Vitré expérimente une démarche d'accompagnement des salariés confrontés à des situations d'usure au travail, en utilisant l'outil « Trans'compétences ». En 2010 le montant des financements consacrés par l'État sur la ligne GPEC s'élève à 83 981 euros.

4.5 La revitalisation économique des territoires fragilisés.

- *Le dispositif en place*

La loi prévoit que les entreprises de 1 000 salariés et plus qui procèdent à un licenciement collectif ayant pour effet d'affecter l'équilibre d'un bassin d'emploi sont tenues de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois de ce même bassin.

La convention cadre du 26 juin 2009 met en œuvre l'« action départementale de revitalisation mutualisée ». Des subventions ont été reversées aux entreprises qui créent des emplois ou

développent des actions à même de générer des emplois.

A la fin de l'année 2010, 13 entreprises ayant supprimé 687 emplois ont adhéré au fonds mutualisé pour un montant total des contributions de 2 384 575 euros. En parallèle, dans le cadre du fonds, 2 192 320 euros d'aides ont été accordées au bénéfice de 114 entreprises afin de créer 811 emplois.

- *Exemple concret de revitalisation économique en Ille-et-Vilaine*

Le territoire du Pays de Redon présente des fragilités économiques auxquelles l'État tente de remédier concrètement. Dans cette optique, le Comité d'Initiatives Stratégiques (CIS), mis en place au niveau du Pays de Redon en 2009, s'est investi dans l'accompagnement de la revitalisation de l'entreprise Faurecia-Saint-Nicolas de Redon au cours du second semestre 2010. Suite au mouvement social de juin 2010, l'État et les collectivités locales ont mis en œuvre un investissement important sur ce dossier.

- *Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)*

Le Fonds National de Revitalisation des Territoires associe l'État, Oséo et la Caisse des dépôts pour une durée de 3 ans à compter d'avril 2009. En date du 27 Août 2009, le pays de Fougères a été inscrit au FNRT pour un montant de 1 million d'euros. Fin décembre 2010, le montant total des prêts accordés s'élève à 790 000 euros.

Le département a dû faire face à l'obligation de restructuration imposée par la nouvelle stratégie de défense. Un Plan Local de Redynamisation 2010-2013 (PLR) a été lancé afin de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activités directes ou indirectes au moins équivalentes à celles supprimées sur le département d'Ille-et-Vilaine. Dans cette convention, la contribution financière de l'État au titre des restructurations de défense s'élève à 1 847 500 euros sur 3 ans. C'est ainsi que le PLR a permis de soutenir la réorientation de l'activité de Sagem Industries à Fougères et de sauvegarder les 689 emplois de cette entreprise compétitive en matière de défense.

L'Ille-et-Vilaine a enfin bénéficié de l'action du commissaire à la réindustrialisation qui s'est particulièrement investi afin de régler les problématiques de revitalisation en Ille-et-Vilaine, notamment en tant qu'initiateur et coordinateur des actions des différents services de l'État compétents à travers le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI).

4.6 Le soutien à l'activité agricole, secteur essentiel du département



Visite de M. Le préfet au lycée agricole Théodore Monot au Rheu .

L'Ille-et-Vilaine est l'un des premiers départements agricoles français avec 8 300 exploitations actives. C'est en particulier le premier département laitier, le 4ème pour la production porcine et le 5ème pour la production de bovins-viande. Par ailleurs, l'Ille-et-Vilaine reste le premier département français en ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs.

L'agriculture a été en difficulté en 2010. La situation financière des exploitations et la filière porcine en particulier demeurent fragiles.

En 2010, l'État a mis en œuvre le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA), qui a permis de débloquer 13,9 millions d'euros d'aides à travers 8 dispositifs permettant de distribuer jusqu'à 15 000 euros d'aides conjoncturelles par exploitation sur 3 années consécutives. Au total, l'on compte 6 369 décisions favorables pour 9 048 demandes.

Les aides au titre de la P.A.C. concernent 8 322 bénéficiaires pour 153 millions d'euros en Ille-et-Vilaine, à 96,9 % au titre du droit à paiement unique (DPU) détenu par les exploitants. Les Primes aux Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (PMTVA), concernent 806 éleveurs détenant 25 737 droits à primes, pour un montant de 2,5 millions d'euros. Sont également versées des aides couplées pour la protection des productions fragiles (ovins, caprins, veaux sous la mère), le développement durable et le financement de la

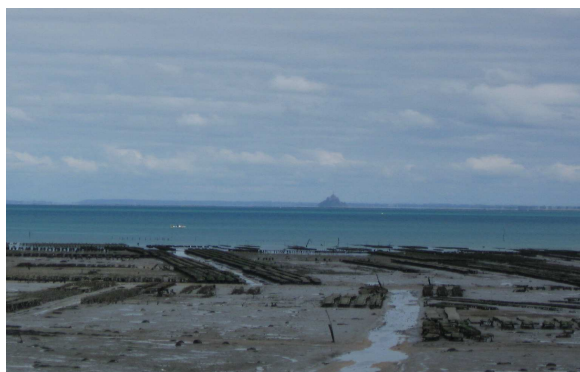
gestion des risques. Ces aides ont été attribuées à 1 471 exploitants pour 2,2 millions d'euros, soit une valeur moyenne de 18 388 euros par exploitation.

Par ailleurs, on note une augmentation des démarches agro-environnementales, avec une hausse de 96 % des démarches engagées sur un an : 581 en 2009, 1 139 en 2010. Le montant des aides versées au département s'élève à 5 121 664,29 euros (payé au 27/07/2011).

- *Une situation vétérinaire en progrès*

La préservation du milieu agricole passe également par des actions sanitaires conduites par les services de l'État, notamment la lutte contre les épizooties par la vaccination de 96 % des bovins et la quasi totalité des ovins contre la fièvre catarrhale ovine, permettant qu'aucun foyer ne soit déclaré en 2010. 4 000 certificats sanitaires permettant l'exploitation d'animaux ou produits biologiques ont été délivrés en 2010. Enfin, des missions d'inspection dans les abattoirs ont mis en évidence une amélioration des mises aux normes. Un seul abattoir (Saint Aubin d'Aubigné) demeure classé au niveau III dans l'échelle sanitaire. Il a disposé d'un délai de 6 mois pour effectuer des travaux de mise aux normes. La tendance est la même pour les inspections hors abattoirs (750 inspections en restauration collective, point de vente, ateliers agréés CEE) qui ont donné lieu à 32 procès verbaux contre 48 en 2009.

- *La filière ostréicole toujours menacée*



L'autre sujet de préoccupation concerne la surmortalité importante des huîtres, et ce pour la troisième année consécutive, menaçant particulièrement l'activité économique des jeunes exploitants. L'Ille-et-Vilaine compte 566 concessions, dont 433 à Cancale et 122 à Hirel, 2 zones où se concentre la surmortalité des huîtres, même si toutes ces concessions ne sont pas frappées par le phénomène.

Ce secteur économique représente en moyenne 555 ETP, avec 472 salariés permanents et 83 saisonniers. En 2010, il n'y a pas eu de recrutement en travail temporaire, preuve de la fragilité économique des exploitations, qui envisagent de se diversifier (moules, algues, palourdes notamment). Cette tendance est tout à fait compréhensible puisqu'il apparaît qu'un tiers des entreprises ostréicoles sont en difficulté et que celles qui s'en sortent le mieux sont les entreprises qui misent sur la diversification et mènent une deuxième activité en parallèle.

Pour 2010, on a atteint des taux de mortalité de 70 à 80 % pour les naissains et de 30 % pour le demi-élevage. Cette situation a conduit à demander l'état de calamité agricole pour les exploitations touchées. De plus, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a mis en place une exonération des redevances domaniales pour soutenir ce secteur en difficulté.

5.1 Le service public de l'Éducation nationale : lutter contre l'échec scolaire et promouvoir l'égalité des chances

- *L'application de la réforme du lycée et de la masterisation de la formation des enseignants*

Les différentes réformes du système éducatif mises en place depuis la rentrée 2008 ont pour objectif d'améliorer la différenciation pédagogique et de permettre l'individualisation des réponses aux besoins des élèves.

L'année 2010 a été caractérisée par la mise en place de la réforme du lycée ainsi que par la refonte de la formation des enseignants (masterisation).

La réforme du lycée est guidée par trois objectifs : mieux orienter chaque lycéen, mieux l'accompagner dans son parcours scolaire et adapter le lycée à son époque pour, in fine, optimiser les possibilités de réussite de tous. Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'atteindre ces objectifs : mise en place d'enseignements d'exploration, d'un accompagnement personnalisé et de tutorat, réorientation facilitée en première par une augmentation des enseignements communs aux différentes séries du bac et par l'organisation de stages de remise à niveau et de stages passerelles.

Par ailleurs, l'apprentissage des langues vivantes est également favorisé par un enseignement par groupes de compétences, ou encore la mise en place de stages de langues.

La nouvelle formation des enseignants a pour objectifs d'élever le niveau de recrutement des

enseignants (bac+5), de les préparer progressivement au métier grâce à des stages et de permettre aux lauréats du concours une entrée dans le métier appuyée sur la pratique dans la classe et l'accompagnement par des maîtres-formateurs et/ou tuteurs.

Dans le département d'Ille-et-Vilaine, la rentrée scolaire 2010 a vu l'entrée dans le métier de professeur des écoles de 78 enseignants stagiaires dans le public (dont 4 enseignants bilingues) et 43 dans le privé ; pour le second degré, 94 enseignants stagiaires ont été implantés dans le public et 27 dans le privé.

- *La mise en place d'actions partenariales : les internats d'excellence, les cordées de la réussite et la lutte contre le décrochage scolaire*

En 2010, l'Inspection académique a développé le volet éducation du plan Espoir Banlieue en augmentant les places d'internat d'excellence et en développant les cordées de la réussite. Ces dispositifs ont pour objectif de favoriser la mixité sociale, soit par l'accueil en internat des enfants issus des quartiers sensibles, soit en leur permettant de participer à des activités culturelles ou de bénéficier d'un tutorat par des étudiants de filières d'excellence.

48 places labellisées « internat d'excellence » ont été réservées dans des lycées d'Ille-et-Vilaine et 4 cordées de la réussite ont été sollicitées pour intégrer des élèves de collèges situés en quartiers CUCS.

Les directeurs d'école, chefs d'établissements et présidents des collectivités territoriales de rattachement ont été informés de cette

labellisation et des procédures de candidature.

L'information s'est également appuyée sur les délégués du préfet ainsi que sur les partenaires de la réussite éducative afin d'endiguer les phénomènes d'auto-censure.

Afin d'alléger les charges financières des familles, une aide de 2 000 euros déléguée par l'ACSé (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) a été versée à l'établissement d'accueil pour chaque élève intégrant une place labellisée. Un projet éducatif renforcé est prévu pour ces élèves afin de favoriser leur intégration scolaire.

L'État a par ailleurs mené une politique active de lutte contre le décrochage scolaire qui appelle à être renforcée dans les années à venir. Ainsi, deux collèges de Rennes situés en quartier CUCS ont développé des projets spécifiques de lutte contre le décrochage scolaire en 2010. Ces projets visant la remotivation et la remobilisation sur les apprentissages scolaires ont bénéficié d'une dotation horaire spécifique et devraient être soutenus financièrement dans le cadre du CUCS 2011. Ce volet de la politique éducative de l'État illustre sa volonté de concentrer les moyens pour ceux qui en ont le plus besoin.

5.2. Promouvoir la culture sur l'ensemble du territoire

En 2010, les services de l'État se sont engagés à préserver le patrimoine culturel notamment par la protection des monuments historiques. Pour ce faire, 5,8 millions d'euros de travaux ont été financés.

Concernant la culture dans l'enseignement supérieur, 2010 a vu l'aboutissement de la mise en réseau des écoles supérieures de la région, dont celles de Rennes, par la création en fin d'année d'une école supérieure européenne d'art de Bretagne qui fédère dans une entité unique les 4 sites régionaux. Afin de favoriser un égal accès à la culture, l'État a par ailleurs attribué plus de 200 000 euros de bourses sociales aux étudiants (versées par le CROUS à compter de 2011).

Dans cette même optique, l'État soutient l'art dans les territoires, notamment ruraux.

La construction et la modernisation des médiathèques en est une illustration : 19 sites (dont Bain-de Bretagne, Boisgervilly, Brécé, Maure-de-Bretagne, Chateaugiron, Mézières-sur-Couesnon, Pleugueneuc, Treffendel et St Aubin du Pavail) ont bénéficié en 2010 d'une aide de l'État.

La promotion de la culture s'est aussi développée à l'égard de publics spécifiques. L'État a soutenu des actions culturelles en milieu hospitalier et en milieu pénitentiaire grâce aux missions exercées par l'établissement public "Livre et Lecture en Bretagne". De plus, une aide a été apportée aux projets conduits par le centre hospitalier Guillaume Régner et les établissements pénitentiaires de Rennes.

Parallèlement, le soutien aux pratiques amateurs en théâtre, musique et danse a été maintenu à travers les Associations Départementales des Arts Vivants (AVIV) et "Art Dramatique Expression Culture" (ADEC).

5.3 Adapter le service public de la santé aux besoins nouveaux

- *Des solutions à mettre en œuvre pour améliorer le dispositif de permanence des soins*

En 2010, l'Ille-et-Vilaine comptait 43 secteurs de permanence des soins dont 34 après minuit, mais les médecins sont de moins en moins volontaires pour assurer les astreintes. Pour faire face à ces difficultés, le système doit être refondé afin d'être davantage articulé avec les établissements de santé.

C'est dans cette perspective que le nouveau Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) co-présidé par le préfet et le directeur général de l'ARS a été installé en novembre 2010. Il sera sollicité sur une nouvelle sectorisation et l'évolution des permanences médicales aux heures de fermeture des cabinets médicaux.

5.4 Accroître l'offre de logements de qualité dans le cadre du plan de relance

- *Relancer la production de logements neufs et favoriser l'amélioration du parc existant*

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'État peut déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre, aux établissements publics de coopération intercommunale ou aux départements qui en ont fait la demande.

En Ile-et-Vilaine, l'État a délégué sa compétence d'attribution de ses aides publiques au logement à :

- Rennes métropole, Vitré communauté et Saint-Malo agglomération pour leurs territoires ;

- au Conseil Général pour le reste du département.

Ces délégations font l'objet d'une programmation annuelle, dans le cadre du Comité Régional de l'Habitat (CRH) présidé par le Préfet de région, en fonction de l'évolution des politiques publiques, de la dotation et des objectifs attribués à la Bretagne chaque année par le ministère chargé du logement, tant pour le parc public que privé.

- *L'élaboration de plans locaux de l'habitat (PLH)*

Par ailleurs, en harmonie avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les intercommunalités d'Ile-et-Vilaine se sont engagées dans l'élaboration de PLH (Programmes Locaux de l'Habitat). Au 31 décembre 2010, 13 PLH avaient été adoptés dans le département, et 11 étaient en cours d'élaboration.

Cette mobilisation autour des délégations de compétence et des PLH traduit la volonté des collectivités de s'impliquer dans l'amélioration de l'offre de logements. L'État veille tout

particulièrement à ce que ces programmes assurent une diversité de l'offre et une répartition territoriale qui tienne compte de la localisation des emplois et des services retenus par les projets de SCoT.

En ce qui concerne les logements locatifs sociaux agréés dans les territoires des quatre délégataires des aides à la pierre du département, l'offre nouvelle financée en 2010 atteint 3 399 logements dont 18 % de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Le volume d'offre nouvelle financée n'a jamais été aussi élevé. L'offre nouvelle se situe à 62 % sur Rennes métropole (75 % de la population du département), territoire où la demande en logement locatif social est la plus importante et le marché du logement le plus tendu.



Pose de la première pierre de logement social au quartier La Découverte de Saint-Malo

Grâce au plan de relance, les délégataires ont pu bénéficier d'une dotation supplémentaire jusqu'au 30 juin 2010 dans les zones tendues à hauteur de 1 000 euros par logement pour les PLAI et 500 euros pour les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), ce qui a permis d'augmenter la réalisation des objectifs annuels.

Au total en 2010, pour l'amélioration des logements privés, 9 millions d'euros de subventions ont été octroyés aux délégataires de compétence des aides par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Celles-ci concernent d'une part, 694 logements occupés par leurs propriétaires (739 en 2009), en majorité des personnes âgées pour des opérations d'adaptation de logements au handicap et de maintien à domicile, et d'autre part, 74 logements à usage locatif et à loyer maîtrisé

(188 en 2009). Par ailleurs 24 immeubles, soit 289 logements, ont été subventionnés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) « copropriétés dégradées » du centre ville de Rennes.

Le département a également contribué à la politique nationale d'amélioration des logements par la résorption de l'habitat indigne (28 logements ont bénéficié de subventions au titre de la lutte contre l'habitat indigne contre 39 en 2009) et l'amélioration des logements très dégradés (102 logements).

40 mesures de police ont été prises à ce titre sur l'ensemble du département : arrêtés d'insalubrité, interdiction de mise à disposition aux fins de logement ...

- *Les dispositifs législatifs et réglementaires*

3 dispositifs peuvent être distingués :

- la loi Scellier : les communes de Chateaugiron, Iffendic, Bédée, La Guerche de Bretagne, Melesse, Combourg, Vitré ont présenté une demande d'éligibilité, dont la validation est subordonnée à une décision ministérielle. A ce jour, les demandes de Chateaugiron et de Vitré ont été validées.

- le Pass foncier : la Bretagne a perçu une enveloppe annuelle de 3 171 704 euros. L'ensemble de la dotation en Ile-et-Vilaine a été consommée en 2010, soit 1 157 392 euros.

- la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (dite loi SRU) : le département d'Ile-et-Vilaine compte à ce jour 28 communes soumises à l'article 55 de la loi SRU.

Les trois communautés d'agglomération sont concernées. Les communes de Rennes, Saint-Malo, Vitré, Saint-Jacques-de-la-Lande, et Chantepie ont atteint le taux de 20 % de logement social. Les autres communes soumises à un objectif triennal ont respecté leurs obligations et n'ont donc pas fait l'objet

d'un constat de carence. Les nouvelles communes entrées dans la cible de l'article 55 élaborent leurs politiques, avec l'assistance des délégataires des aides à la pierre.

6.1 Des projets structurants

- *La Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne – Pays de la Loire*

Le coût global du projet de ligne à grande vitesse entre Connerré et Rennes s'élève à 3,4 milliards d'euros. L'État finance 28,4 % de cette somme. Sur les trois départements traversés par la ligne, les travaux devraient créer environ 10 000 emplois. Pour l'Ille-et-Vilaine, la LGV s'étend sur un linéaire de 48,5 km. En 2010, se sont poursuivies les opérations d'aménagement foncier, d'action foncière (les mises en réserves s'étendent ainsi sur 694 hectares dans le département, soit 145 % des emprises prévisionnelles), d'analyse des conséquences en terme d'exploitation agricole (épandage), d'archéologie préventive et de mise en place d'une compensation financière pour les communes traversées.

Par une circulaire du 12 avril 2010, un fonds de solidarité territoriale a été créé en faveur des 57 communes traversées par la LGV. À la demande des élus locaux, les conditions de mise en œuvre de ce fonds ont été revues par la circulaire du 27 septembre 2010. 14 millions d'euros sont alloués à la ligne Bretagne – Pays de la Loire pour améliorer l'insertion environnementale des travaux et pour mettre en valeur les territoires concernés, en favorisant notamment leur développement économique, social et culturel.

- *Les travaux routiers*

En 2010, plusieurs nouvelles infrastructures routières ont vu le jour dans le département :

- la passation des marchés et les démarches

foncières et environnementales ont été réalisées avant le début des travaux sur l'échangeur de la Chênaie entre la RN 176 et la RD 137 ;

- les travaux de restructuration de l'échangeur du Bois Harel sur la rocade rennaise ont été achevés ;

- l'avancement des travaux au niveau du pont Lagot (entre la rocade et la RN 12) s'est poursuivi. Il devrait être mis en service à la fin 2011 ;

- sur la RN 137, les travaux de suppression du carrefour de Montreuil-sur-Ille ont commencé ;

- enfin, l'aménagement de la RN 164 en 2x2 voies entre Saint-Méen-le-Grand et la RN 12 a débuté.

- *Les suppressions de passage à niveau*

En 2010, la suppression des passages à niveau dangereux s'est poursuivi avec le retrait de 2 passages à niveau à Retiers et au Thiel de Bretagne.

- *Les Zones d'Aménagement Concerté*

En 2010, les services de l'État ont instruit 134 projets de ZAC au titre des procédures d'utilité publique ou de la loi sur l'eau. 48 enquêtes publiques ont été lancées et 47 décisions s'en sont suivies.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien de Rennes

En 2010, la Ville de Rennes et l'État ont engagé la révision du PSMV. Le 30 juin 2010 a été signée une convention État / Ville, financée à 50 % par les deux partenaires (200 000 euros). Il porte sur environ 1 000 immeubles, soit de 5 000 à 6 000 logements. Des groupes de travail se sont réunis à 14 reprises pour analyser la situation et définir le projet de rénovation. La procédure de révision devrait aboutir en 2012.

6.2 Un aménagement encadré

- *La planification*

7 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) couvrent l'ensemble du territoire du département. Les services de l'État ont renforcé le conseil global en planification pour intégrer les principes du développement durable dans les SCoT, PLU (Plan Local d'Urbanisme) et PLH (Plan Local d'Habitat), notamment afin de mieux prendre en compte la problématique de la gestion économique de l'espace et celle de l'environnement. Pour 60 % des dossiers transmis aux services de l'État, des observations ont été formulées concernant le caractère excessif de la consommation d'espace.

	Département	POS/PLU approuvés	Cartes communales approuvées	Application de l'article L- 111.1.2 (1)
Nb de communes %	353 100%	285 80,74%	24 6,8%	44 12,46%
Populations %	967 588 100%	925 842 95,69%	15 259 1,58%	26 487 2,74%
Surface %	677 472 100%	587 567 86,73%	33 079 4,88%	56 826 8,39%

(1) Règle de constructibilité limitée en l'absence de PLU opposable ou de carte communale

Situation des PLU

	Cumul PLU prescrit (2)	PLU prescrits (3)	PLU arrêtés	PLU/POS approuvés	PLU/POS en cours de révision (4)	PLU approuvés (5)
Nb de communes	310	14	11	285	63	215
%	100%	4,52%	3,55%	91,94%	22,11%	75,44%
Populations	944 413	10 062	8509	925 842	190 046	732 599
%	100%	1,07%	0,9%	98,03%	20,53%	79,13%
Surface	628 133	22 633	17933	587 567	138 717	430 788
%	100%	3,6%	2,85%	93,54%	23,61%	73,32%

(2) POS ou PLU approuvés + arrêtés + prescrits

(4) en % des POS/PLU approuvés

(3) comprend St Pern qui a une carte communale approuvée

(5) Depuis SRU en % des POS/PLU approuvés

Situation des cartes communales

	Cartes communales SRU engagées	Cartes communales SRU approuvées	Cartes communales en révision (6)	Carte communale avec PLU prescrit
Nb de communes	5	24	4	1
%	1,42%	6,80%	16,67%	Saint Pern
Population	3086	15 289	3994	919
%	0,32%	1,58%	26,17%	
Surface	7107	33 079	9227	1213
%	1,05%	4,88%	27,89%	

(6) en % des cartes communales approuvées

- *Une charte foncière en préparation*

Le travail partenarial de rédaction d'une charte foncière s'est poursuivi. L'objectif est de réduire d'un tiers la consommation de foncier agricole. En effet, l'Ille-et-Vilaine étant à la fois le premier département pour la production laitière, un territoire de transit routier et une zone fortement urbanisée, la pression sur le foncier y est particulièrement importante. Ainsi, entre 2000 et 2006, les surfaces agricoles déclarées à la PAC ont reculé de 2 %, avec de fortes variations par secteur.

- *Un aménagement commercial rénové*

En 2010, un livre blanc du développement économique a été rédigé afin de développer un urbanisme commercial durable.

Une politique de redistribution de l'offre commerciale est engagée dans un objectif de priorisation vers les secteurs les moins dotés. Les demandes d'autorisation pour les surfaces alimentaires ont chuté, passant de 10 556m² en 2009 à 3 334m² en 2010.

- *Une intensification de la rénovation urbaine*

L'année 2010 aura été marquée par la concrétisation de deux avenants structurants aux conventions de rénovation urbaine de Rennes et de Saint-Malo, confirmant ainsi le soutien conséquent, aux côtés des collectivités locales et partenaires locaux, de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) et de l'État dans le développement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Rénovation du quartier La Découverte à Saint-Malo

De manière concrète, les travaux de rénovation urbaine des quartiers se sont intensifiés, pour atteindre les objectifs quantitatifs et financiers ainsi contractualisés. 34 décisions d'engagement financier de l'ANRU ont ainsi été signées (soit près de 8 millions d'euros de subventions octroyées pour les collectivités et bailleurs HLM et près de 35 millions d'euros de travaux engendrés).

Le projet de rénovation urbaine de Fougères a fait l'objet d'un protocole d'accord avec les partenaires locaux, dont la signature est intervenue le 09 septembre 2010.

- *Une priorité : la protection contre la submersion marine et les inondations*

Au cours de l'année 2010, un Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine (PPRSM) a été prescrit pour les zones de Saint-Malo (5 900 habitations concernées) et Dol-de-Bretagne (7 700 habitations concernées).

L'étude pour la mise en place de ce plan est en cours.

Dans l'attente, des dispositions particulières ont été prises : elles visent notamment à prévenir l'urbanisation de zones soumises aux risques de submersions marines par l'application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, un plan de prévention des inondations à la confluence Oust-Vilaine est en cours d'élaboration dans le pays de Redon.

6.3 Une politique environnementale partagée

Dans le cadre de la transposition en droit interne d'une directive européenne de 1985, le décret du 30 avril 2009 a institué la procédure de l'avis de l'autorité environnementale pour tout projet ou programme ayant un impact sur l'environnement. Cette procédure, qui peut apparaître contraignante pour les porteurs de projet, a pour objectif de mieux informer les citoyens. En 2010, pour l'Ille-et-Vilaine, ce sont 84 avis qui ont été rendus, dont notamment 40 % concernant l'urbanisme et 30 % les IPCE agricoles.

- *La préservation des ressources halieutiques*



L'eau reste en Ile-et-Vilaine une préoccupation majeure :

- en terme de gestion quantitative, l'action a porté sur la connaissance des prélèvements, la surveillance des digues et barrages y compris maritimes (9 procédures de classement), la gestion de la sécheresse (6 réunions de comité).

- en terme de gestion qualitative, la lutte contre les pollutions (pollutions diffuses, nitrates, produits phyto-sanitaires) est la priorité. Les plans de protection des captages ont été mis à jour à l'exception de celui de Monfort-sur-Meu. Le suivi des mises en conformité des stations d'épuration au regard du phosphore s'est poursuivi.

- 254 dossiers « loi sur l'eau » ont été instruits. 2 158 contrôles ont été réalisés dont 1 242 sur le terrain.

Les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été transposées au niveau local. Ces programmes locaux (SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) devraient être approuvés pour la fin de l'année 2012.

- *Espèces et espaces naturels*

La protection de l'environnement passe aussi par le maintien de la biodiversité de la faune et de la flore. 1 066 contrôles ont été réalisés dans ce domaine.

L'arrêté préfectoral du 25 mai 2010 prescrit désormais une évaluation d'incidence des projets et manifestations sur les 10 sites Natura 2000 du département.

La procédure d'instauration d'une servitude pour les piétons a été relancée sur le sentier littoral de Saint-Briac.

- *Le stockage des déchets*

Cinq installations de stockage des déchets inertes ont fait l'objet d'une autorisation au cours de l'année 2010, portant à 17 leur nombre sur le département. Cependant, ce nombre reste insuffisant et la répartition des sites inadapté pour les besoins du BTP.

- *Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*

Il y a en Ile-et-Vilaine 8 216 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont 13 établissements Seveso. Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) a examiné 287 nouveaux dossiers en 2010. Par ailleurs, l'État procède à des contrôles réguliers de ces installations sensibles. Au total, 626 inspections et contrôles ont été menés par les services de l'État en 2010.

Focus : Le projet d'extension des protections dans la baie du Mont Saint-Michel

Depuis plusieurs années déjà, le Ministère en charge des sites s'est inquiété des fragilités du Mont Saint-Michel.

L'État a souhaité redonner une impulsion pour régler ce problème. La désignation récente du préfet de la Manche comme coordinateur sur l'ensemble de la baie du Mont Saint-Michel a donc été décidée afin de concrétiser les propositions élaborées ces dernières années et in fine, pour protéger ce site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. D'ores et déjà, un périmètre de protection défini par les services en charge de l'environnement sert de base à l'instruction des dossiers d'aménagement et notamment les dossiers éoliens.

La situation de l'éolien dans le département à ce jour est donc la suivante : 89 mats ont été autorisés, 49 mats ont été refusés et on compte 18 mats en instruction.

Le département d'Ille-et-Vilaine est celui qui a autorisé le moins d'éoliennes en Bretagne. Si la recherche de qualité environnementale est importante, il convient également de s'inscrire dans la dynamique du pacte électrique breton.

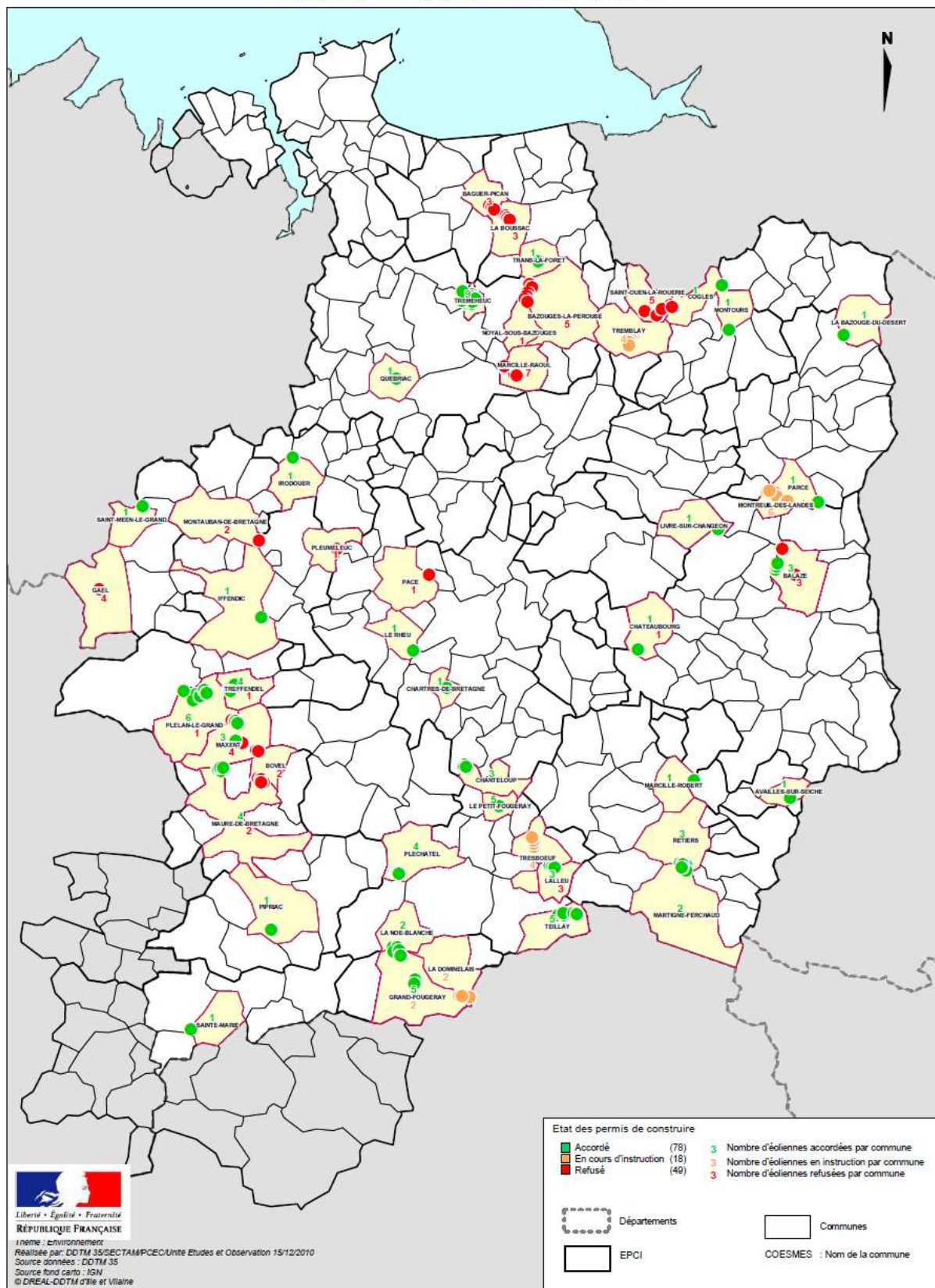
Enfin, l'année 2010 a vu l'éclosion des premiers projets de photovoltaïque au sol. L'instruction des dossiers doit prendre en compte la nécessité de préserver les terres agricoles. 3 autorisations ont été accordées, 1 refusée et 2 sont en instruction. Le potentiel départemental est actuellement estimé à 13,26 MWc, auquel s'ajoutent 27,34 MWc déjà installés par des particuliers, agriculteurs, entreprises. Les projets à l'étude sont situés sur cette carte :

6.4 Le développement des énergies renouvelables

En 2009, 82 302 GWh ont été consommés en Ille-et-Vilaine. Cela représente 4,8 % de la consommation d'électricité en France, alors que la population d'Ille-et-Vilaine correspond à 5,1 % de la population française. L'Ille-et-Vilaine consomme donc en moyenne moins d'électricité qu'au niveau national. 9 % de cette consommation provient de sources d'énergies renouvelables, et 0,75 % des éoliennes du département.

Le développement des énergies renouvelables constitue l'un des piliers du pacte électrique breton, signé avec le conseil régional le 14 décembre 2010. En 2010, 44 projets éoliens sont opérationnels, dont 6 en moyen éolien et 38 en grand éolien, pour une puissance totale de 70,74 MWo. Ces sites se situent principalement dans le sud du département.

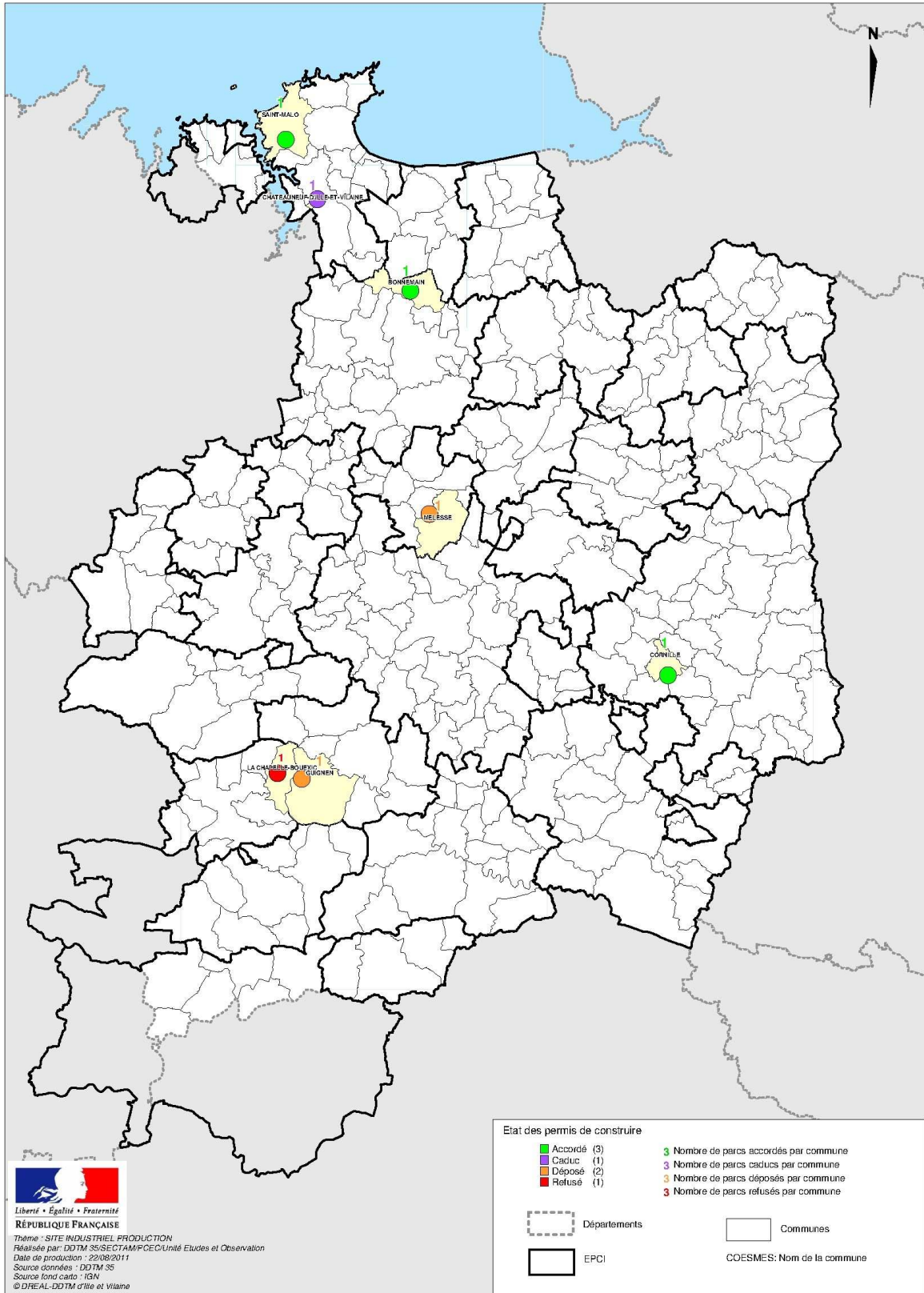
ETAT DES LIEUX DES PERMIS DE CONSTRUIRE EOLIENS EN ILLE-ET-VILAINE LE 15/12/2010



République Française
 thème : environnement
 Réalisée par : DDTM 35/SECTAMP/CEC/Unité Etudes et Observation 15/12/2010
 Source données : DDTM 35
 Source fond carto : IGN
 © DREAL-DDTM d'Ille et Vilaine

Usamiflax01_dfr-bretagne_0106-35DRNA_UHDSIG_Thèmes/Environnement/Eolien/PERMIS_DE_CONSTRUIRE03_PRODUCTION03_Presentation_L_EOLIENNE_PC_P_005.wor

ETAT DES LIEUX AU 22/08/2011 DES PERMIS DE CONSTRUIRE DES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES AU SOL EN ILLE-ET-VILAINE



Y:\SITE INDUSTRIEL PRODUCTION\PHOTOVOLTAIQUE\PERMIS DE CONSTRUIRE\3_CARTEL_PHOTOVOLTAIQUE_P_003.WOR

VII- L'État territorial : une administration territoriale réorganisée pour faire face à des défis nouveaux

7.1 La nouvelle organisation de l'État

- *Les orientations*

Dans une optique de performance, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) repose sur trois ambitions. Il s'agit à la fois :

- d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- de contribuer à la réduction du budget de l'État ;
- de moderniser la fonction publique.

La réforme de l'administration territoriale de l'État est une réforme d'envergure qui concerne tous les ministères.

- *La nouvelle organisation des services de l'État*

Le choix a été fait de créer deux Directions Départementales Interministérielles (DDI) au lieu de trois afin de rationaliser au maximum les fonctions support : la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les unités territoriales, même si elles sont hébergées dans les locaux des directions régionales, sont bien identifiées qu'il s'agisse des unités territoriales de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), du STAP

(Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine) et de la délégation territoriale de l'ARS (Agence Régionale pour la Santé).

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, l'articulation entre niveaux régionaux et départementaux s'est approfondie. De plus, le rôle d'animation du sous-préfet a été renforcé.

Enfin, des regroupements immobiliers importants ont été réalisés :

Le nombre d'implantations immobilières a été réduit de 35 à 18. De même, le montant des surfaces occupées a été réduit de 13,43 % et le montant des loyers de 15,33 %. Ces opérations ont généré des revenus importants puisque le solde des cessions/acquisitions s'élève à 6 099 475 euros.

- *Les moyens de la réforme*

Plusieurs missions ont déjà été mutualisées. Cette démarche devrait se poursuivre à brève échéance pour le courrier, l'informatique et le contentieux, le traitement budgétaire et comptable (CHORUS).

2010 a aussi été l'année de préparation du nouveau cadre budgétaire des DDI. Ainsi, désormais un Budget Opérationnel de Programme unique, le BOP 333, régira la grande majorité des dépenses de ces structures. Cette mesure constitue une simplification appréciable puisque, à titre d'exemple, la DDCSPP émergeait jusqu'à présent à 11 lignes budgétaires différentes.

La lisibilité des services de l'État à l'égard des usagers a été améliorée par la création d'un numéro unique d'appel, le 0 821 80 30 35, et d'une charte graphique.

Enfin, les ressources humaines seront un des chantiers majeurs des années à venir.

Pôle contentieux : un service pour répondre à la judiciarisation

L'année 2010 a confirmé la tendance amorcée en 2009 : on assiste à une augmentation du nombre de procédures contentieuses et à une judiciarisation de celles-ci. Le pôle régional contentieux a pris en charge la défense de l'État pour les contentieux d'urgence en matière de droit des étrangers, régionalisée au 1er janvier 2009. Cela se traduit, via la dématérialisation des données, par une représentation unique de l'État en Bretagne devant les juridictions judiciaires et administratives.

Afin d'unifier l'action de l'État devant le juge, un service juridique et contentieux de l'État en Ile-et-Vilaine va être mis en place en 2011. Il mutualisera les services contentieux de la préfecture et de la Direction Départementale à la Cohésion Sociale et à la Protection des Populations et se substituera au pôle régional contentieux.

En matière de contentieux du droit des étrangers (contestation des actes administratifs de reconduite à la frontière, décisions de placements en centre de rétention...), le juge administratif a confirmé les décisions de l'État dans 81 % des cas avant appel (88 % en 2009) et 88 % après appel.

Enfin, l'activité du pôle contentieux revêt également une action de conseil, en général informelle, mais qui n'en demeure pas moins importante pour sécuriser les actes administratifs et éviter des recours contentieux ultérieurs.

• *L'évaluation*

La mise en place de la RGPP a fait l'objet de nombreuses évaluations en interne comme en externe: mission parlementaire, inspection de l'administration, notes de synthèses régulières, travaux universitaires.

7.2 Les restructurations de la défense en Ile-et-Vilaine

Le département d'Ile-et-Vilaine est concerné par la nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale décidée en 2008. Ce dispositif implique une restructuration importante de l'implantation des armées sur le territoire.

En voici les principales modifications :

- le CELAR (Centre Électronique de l'Armement) à Bruz sera renforcé par l'arrivée des activités du Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques (LRBA) de Vernon, de l'optronique du Centre d'Essai Parisien (CEP) d'Arcueil et du système d'information de l'établissement technique d'Angers (E.TAS) pour devenir le centre de la Direction Générale pour l'Armement de la maîtrise de l'information.

- le détachement de l'école supérieure d'application des transmissions de Laval arrivera à Cesson-Sévigné en 2010.

- en 2011, la 785^{ème} compagnie de guerre électronique, basée à Orléans, arrivera à Saint-Jacques de la Lande.

- enfin un centre de mise en œuvre de la Direction interarmées des Réseaux d'Infrastructures et des Systèmes d'Information (DRISI) s'installera à Rennes en 2013.

Si ce programme entraîne une réduction du nombre de personnels administratifs, à terme le ministère de la Défense emploiera un effectif quasiment similaire, voire supérieur à celui de 2010 qui est de 5 574 agents.

Pour accompagner ces mutations, l'État a pris deux mesures :

- la mise en place d'un plan local de restructuration doté de 1 847 500 euros ;
- une démarche partenariale, en lien avec Rennes métropole pour favoriser localement le reclassement des personnels administratifs.

7.3 La création du nouvel arrondissement Fougères-Vitré

- *La mise en place de l'arrondissement Fougères-Vitré*

LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET SES ARRONDISSEMENTS

HIER



AUJOURD'HUI



Sur la base d'un rapport rédigé par le sous-préfet de Fougères, et après concertation avec les élus et accord du Ministère de l'Intérieur, le préfet a décidé par arrêté du 28 décembre 2009 de créer ce nouvel arrondissement de Fougères-Vitré, entré en vigueur au 1er octobre 2010.

Cette modification répond à deux objectifs majeurs :

- d'une part, optimiser la présence de l'État et des services publics dans la zone Est du département d'Ille-et-Vilaine qui présente des caractéristiques économiques, sociales et historiques propres. Dans la perspective de la RGPP, cela permet effectivement d'établir une offre de services plus adaptée et plus cohérente,

et ce avec le soutien des élus ;

- d'autre part, procéder à un nécessaire rééquilibrage du département (l'arrondissement chef-lieu représentait les deux tiers de la population du département), cinquante-neuf communes et 90 000 habitants étant passés de l'arrondissement de Rennes à celui de Fougères-Vitré.

Compte-tenu de l'élargissement important du territoire, qui passe de 80 000 à 170 000 habitants, le Garde des Sceaux, Ministre de la justice et des libertés, a donné son accord pour la réinstallation du Tribunal d'Instance de Fougères.

Par ailleurs, s'il a été décidé que la sous-préfecture reste à Fougères, la mise en place d'une structure d'accueil à Vitré est envisagée. En attendant, la communauté de communes de Vitré met à la disposition du sous-préfet des locaux. Enfin, le rôle du sous-préfet en matière de conseil aux élus et aux acteurs économiques ainsi que celui d'accompagnateur de projets structurants a été renforcé.

7.4 La modernisation du service public

- *La simplification des relations entre les usagers et l'administration*

Désormais, l'utilisateur doit pouvoir effectuer ses démarches administratives de même type auprès d'un même guichet ainsi qu'être en capacité de les effectuer en ligne s'il le souhaite.

Focus : la réussite de la mise en place du Guichet Fiscal Unique

La mise en place du guichet fiscal unique (GFU) sur l'ensemble du territoire a constitué l'un des objectifs majeurs de la DGFIP : celui d'offrir aux particuliers un interlocuteur unique pour traiter de toutes les questions fiscales, qu'il s'agisse du calcul ou du paiement de l'impôt, et d'éviter ainsi les doubles démarches.

Le GFU consiste en la création de Services des Impôts des Particuliers (SIP) dans les villes où il existe à la fois des centres des impôts et des trésoreries mais aussi par le développement d'un service d'accueil fiscal de proximité dans les trésoreries rurales. 2010 a vu une accélération de la mise en place du GFU avec la création de six nouveaux SIP : à Vitré et à Montfort-sur-Meu en avril 2010, quatre à Rennes le 1er décembre 2010. Les deux derniers seront ouverts le 1er décembre 2011 à Saint-Malo Cette opération permettra le regroupement des services dans un même immeuble.

De plus, la mise en place en 2011 de la démarche « accélérateur Marianne » permettra sans doute d'améliorer la lisibilité de la réforme pour l'utilisateur.

- *La mise en place progressive de la dématérialisation*

La dématérialisation représente une excellente opportunité pour le service public d'améliorer, à terme, la qualité du service rendu aux usagers.

Le téléservice, accessible sur www.mon.service-public.fr, a été inauguré en mars 2010 et vise à dématérialiser progressivement les formalités associées à la perte et au renouvellement de certains titres. En l'occurrence, il a été lancé en février 2011 et permet à l'utilisateur de préremplir plusieurs formulaires concernant d'une part, les formulaires de déclaration de perte du passeport, de la carte nationale d'identité (CNI) et du certificat d'immatriculation de véhicule, et d'autre part, les formulaires de demande de renouvellement du passeport, du certificat d'immatriculation de véhicule et du permis de conduire.

Lancé très récemment, ce mode de démarche administrative encore peu connu est en rodage et a été exploité de façon marginale par les usagers : environ une quinzaine de formulaires ont été remplis par voie électronique jusqu'ici, lesquels étaient généralement incomplets. Cette expérience illustre l'intérêt de créer une fiche explicative afin de réduire le nombre d'erreurs, et de mettre en place ce processus de manière progressive, afin que cette entreprise soit un succès pour les usagers comme pour les agents.

Enfin, en termes de perspectives, une nouvelle version du téléservice est en préparation, et permettra notamment à l'utilisateur de payer en ligne le montant de son passeport avant de se rendre en mairie pour achever sa démarche.

Dans le domaine des impôts, la dématérialisation a également progressé. Le taux de paiement dématérialisé a en effet progressé de 2,41 points en 2010 par rapport à 2009. Cela place l'Ille-et-Vilaine légèrement au-dessus de la moyenne nationale dans ce domaine, comme le montre le tableau suivant :

Taux de paiement dématérialisé par impôt

Nature d'impôts	Département 35	National
Impôt sur les revenus	88.54 %	87.07 %
Taxe foncière	43.42%	42.02%
Taxe d'habitation	49.67 %	47.45 %
Soit au total	55.04 %	53.93 %

Malgré la dématérialisation, la délivrance de titres papiers demeure une activité majeure de la préfecture afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives :

- le nombre de dossiers de CNI et de passeports, reçus en mairies mais contrôlés en préfecture est en augmentation : respectivement 78 612 soit 12,22 % d'augmentation et 36 763 soit 17,85 % d'augmentation ;

- le nombre de cartes grises délivrées est également en croissance en 2010 de 4,6 % avec 169 263 cartes délivrées. Désormais 85 % des véhicules neufs et 25 % des véhicules d'occasion sont enregistrés par les professionnels sur le SIV ;

- seul le nombre de permis de conduire délivré est en diminution : 30 546 au lieu de 34 300.

2010 a été l'année de la loi de réforme des collectivités territoriales: la loi du 16 décembre vise à la modernisation en profondeur de l'organisation territoriale. En Ille-et-Vilaine, elle a donné lieu à un important travail de concertation entre les services de l'Etat et les élus locaux afin de rationaliser le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

8.1 La rationalisation de l'intercommunalité

Au total, le département compte 214 structures intercommunales (29 EPCI et 185 syndicats – SIVU, SIVOM., syndicats mixtes fermés ou ouverts). Sur les 29 EPCI, 26 sont des communautés de communes et 3 des communautés d'agglomération (Saint-Malo agglomération, Vitré communauté et Rennes métropole).

En matière d'intercommunalité, le Législateur a souhaité :

- une couverture intégrale du territoire : en Ille-et-Vilaine, seule une commune (Dinard) n'est pas intégrée à un EPCI à fiscalité propre, mais son adhésion à la communauté de communes de la côte d'émeraude est proposée dans le cadre du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) ;

- des périmètres intercommunaux continus et sans enclave : seules 3 communautés de communes ne répondent pas à cette exigence ;

- une rationalisation de l'organisation territoriale ;

- une diminution du nombre de syndicats : le département compte un nombre important de syndicats avec un total de 185.

Malgré la dissolution de 36 syndicats (25 syndicats d'électrification primaire et 11 syndicats dormants) à l'occasion de la création du syndicat départemental d'énergie le 1^{er} mars 2010, le nombre de syndicats reste élevé dans le département. Au regard de la faible activité financière d'un certain nombre d'entre eux, ceux-ci pourraient faire l'objet d'une dissolution ou d'un réexamen.

Afin de répondre à ces objectifs, le SDCI doit être arrêté par le Préfet avant le 31 décembre 2011. Ce schéma est élaboré en concertation avec les élus et les 47 membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui disposent d'un pouvoir d'amendement dans sa conception.

Ce schéma constituera la base légale des décisions de création, modification de périmètre, transformation d'EPCI, et de suppression, transformation, fusion de syndicats.

Dès la fin 2009, un dialogue approfondi a été engagé avec les collectivités territoriales en partenariat avec l'association des maires d'Ille-et-Vilaine. Au total, ce sont 17 réunions d'informations qui se sont tenues en 2010 dans les quatre arrondissements du département.

Ainsi, dans le périmètre de chaque pays, une réflexion sur le regroupement d'une ou plusieurs communautés de communes s'est engagée afin de réduire les cas de discontinuité géographique et d'augmenter la taille des communautés de communes.

Des réunions de travail avec Rennes métropole et toutes les communautés de communes limitrophes se sont tenues sur les thèmes des transports, équipements structurants et logement.

8.2 Le contrôle de légalité des actes des collectivités locales

Le nombre total d'actes reçus au titre du contrôle de légalité (urbanisme compris mais hors budget) est passé de 113 813 en 2009 à 119 821 en 2010, soit une hausse de 5,3%.

Depuis la circulaire ministérielle du 17 janvier 2006, les préfets sont chargés de mettre en œuvre une stratégie de contrôle afin de fixer des critères de priorité et de déterminer les catégories d'actes les plus sensibles devant faire l'objet d'un contrôle approfondi. Ce nouveau mode de fonctionnement a pour but d'améliorer l'efficacité du contrôle de légalité des actes des collectivités locales.

Le volume des actes prioritaires, contrôlés quasiment à 100 % par les services de l'État,

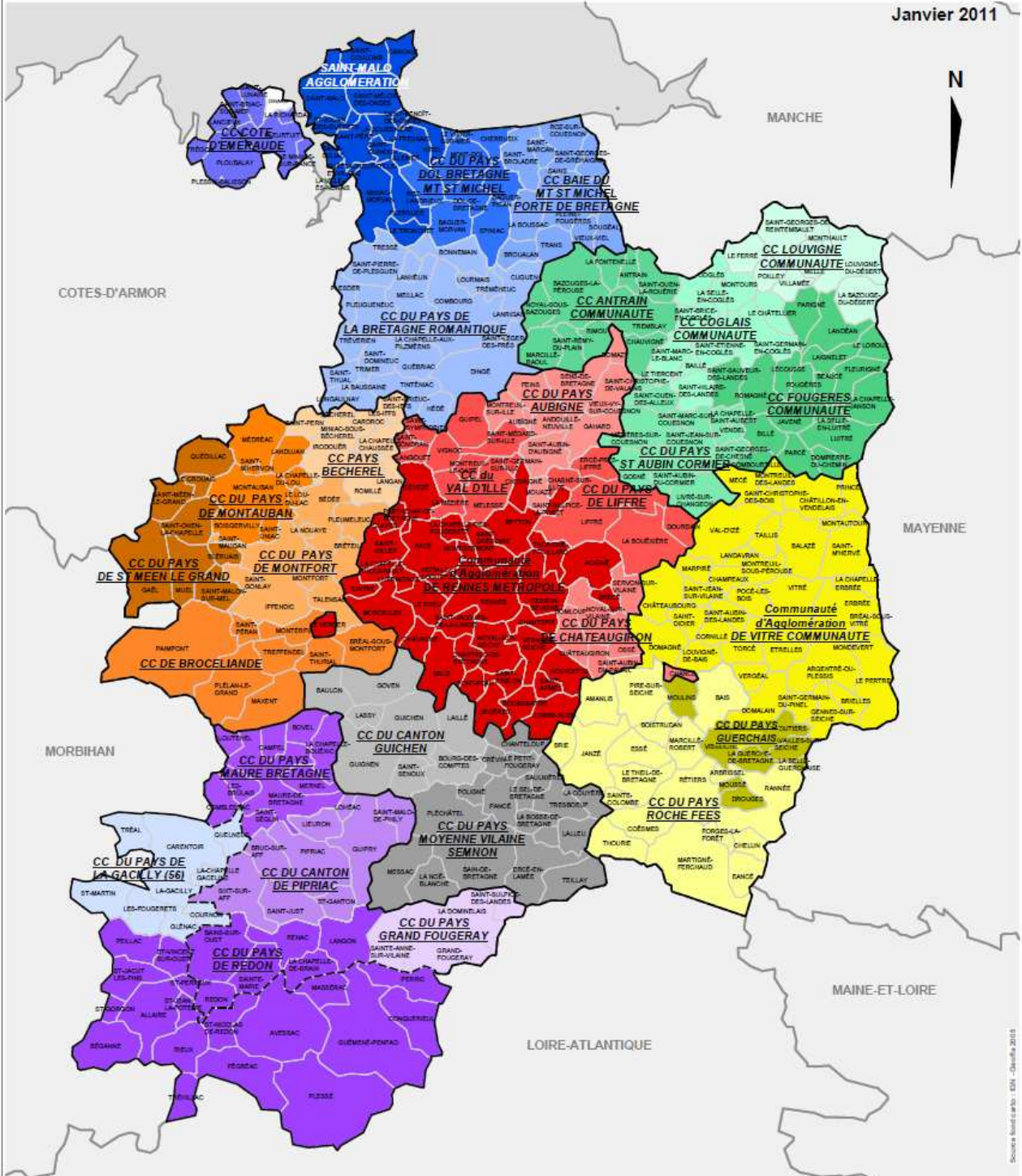
concerne essentiellement l'urbanisme et la fonction publique territoriale. Ces actes prioritaires représentent environ 17 % du total des actes reçus au titre du contrôle de légalité.

496 lettres d'observations ont été adressées aux élus.

En 2010, un acte pris en matière d'urbanisme a été déféré au Tribunal administratif et un contentieux en matière scolaire a été tranché par le Tribunal administratif au bénéfice de l'administration .

PAYS et INTERCOMMUNALITE

Janvier 2011



Thème : Aménagement et Equipement
 Réalisée par : DDTM 35 - SÉA/VI/Études (M) 19/01/2011
 Source données : Préfecture 35

Au 1er janvier 2010, l'intercommunalité en Ile et Vilaine regroupe :

- 3 Communautés d'Agglomération (CA)
 - Communauté d'Agglomération RENNES METROPOLE
 - Communauté d'Agglomération VITRE COMMUNAUTE
 - SAINT-MALO Agglomération
- 26 Communautés de Communes (CC)
- 1 Commune hors communauté de communes sur le département 36 Dinard.
- 9 Communes du Pays de Redon sont hors communauté de communes sur le département du Morbihan.

Périmètre des EPCI
 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Périmètre Département 35

Limites des Pays

Source : Institut Carto - IGN - Janvier 2010

Annexe

Les effectifs et la masse salariale des agents de l'État dans le département d'Ille-et-Vilaine au 31 décembre 2010

Services	ETPT	Masse salariale
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	542,00	28 488 178,72 €
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	257,00	12 519 100,00 €
Economie et Finances	1 148,00	106 244 181,00 €
Education Nationale et Enseignement Scolaire	14 126,60	794 438 119,00 €
Industrie, Travail et Emploi	102,80	3 457 714,86 €
Santé	50,20	
Intérieur, Collectivités territoriales et Immigration	2 165,70	63 668 971,26 €
Culture	10,00	5 171 171,36 €
Justice	1 422,77	88 379 333,90 €
Défense (personnels civils et militaires)	5 570,00	
TOTAL	25 395,07	1 102 366 770,10 €

Ce document a été réalisé par la cellule de synthèse interministérielle de la préfecture
d'Ille-et-Vilaine

Il est mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.bretagne.gouv.fr